

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **EVS BROADCAST EQUIPMENT**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Rue du Bois St-Jean

N°: 13

Boîte:

Code postal: 4102                      Commune: Ougrée

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet: www.evs.com

Numéro d'entreprise

BE 0452.080.178

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

29-01-2019

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

18-05-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.5, C-cap 6.5.2, C-cap 6.17, C-cap 6.20, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15



Serge Van Herck

CEO

Représentant une BV

N°	BE 0452.080.178	C-cap 2.1
----	-----------------	-----------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS  
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**COUNSON Michel**

Ingénieur

Rue Bois Saint Jean 18

4102 Ougrée

BELGIQUE

Début de mandat: 17-05-2016

Fin de mandat: 21-05-2024

Administrateur délégué

**MERCELIS Philippe**

Sentier de l'Hayette 12

1380 Lasne

BELGIQUE

Début de mandat: 21-05-2019

Fin de mandat: 16-05-2023

Administrateur

**INNOCONSULT SPRL**

BE 0811.760.534

De Cauwerstraat 41

9100 Sint-Niklaas

BELGIQUE

Début de mandat: 17-05-2016

Fin de mandat: 15-05-2024

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**DE PRYCKER Martin**

**7 CAPITAL SPRL**

BE 0895.361.369

Drève du Méreault 24

1410 Waterloo

BELGIQUE

Début de mandat: 16-05-2017

Fin de mandat: 18-05-2021

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**DE VRIEZE Chantal**

**MMBU**

FR86440364149

Maurice Champeau 4

92130 ISSY LES MOULINEAUX

FRANCE

N°	BE 0452.080.178		C-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

Début de mandat: 16-05-2017

Fin de mandat: 18-05-2021

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**LANGRAND** Patricia

**W7 SPRL**

BE 0840.645.055

LE WEYA 10

1457 Walhain

BELGIQUE

Début de mandat: 15-01-2018

Fin de mandat: 14-01-2020

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**VINCENT WERBROUCK**

**ACCOMPANY YOU SPRL**

BE 0666.587.562

Rue Elise 34

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat: 21-05-2019

Fin de mandat: 16-05-2023

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**CAMBIER** Anne

**THE HOUSE OF VALUE ADVISORY & SOLUTIONS**

BE 0661.828.030

Oudenaaksestraat(E) 7/A

1671 Elingen

BELGIQUE

Début de mandat: 19-05-2020

Fin de mandat: 21-05-2024

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**JOHAN DESCHUYFFELEER**

**EY RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B-00160)**

BE 0446.334.711

Rue des Guillemins 129/3

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat: 21-05-2019

Fin de mandat: 17-05-2022

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

**MOREAU** Marie-Laure (A-01729)

Liège Office Centre, Rue des Guillemins 129/3

4000 Liège

N°	BE 0452.080.178		C-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>57.398.746,83</u></b>	<b><u>51.631.414,87</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>62.920,12</b>	<b>103.372,81</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>41.803.676,6</b>	<b>43.940.028,67</b>
Terrains et constructions		22	39.815.652,77	41.899.781,16
Installations, machines et outillage		23	129.470,3	129.055,99
Mobilier et matériel roulant		24	1.279.971,06	1.372.514,36
Location-financement et droits similaires		25	184.420,38	430.314,3
Autres immobilisations corporelles		26	22.900	22.900
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	371.262,09	85.462,86
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>15.532.150,11</b>	<b>7.588.013,39</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	15.345.535,5	7.401.398,78
Participations		280	5.454.027,39	5.071.897,5
Créances		281	9.891.508,11	2.329.501,28
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	99.000	99.000
Participations		282	99.000	99.000
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	87.614,61	87.614,61
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	87.614,61	87.614,61
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>104.061.004,21</u></b>	<b><u>109.333.280,94</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>18.502.400,3</b>	<b>14.832.336,98</b>
Stocks		30/36	18.502.400,3	14.832.336,98
Approvisionnements		30/31	10.549.811,01	10.518.130,1
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33	5.931.302,73	3.862.985,78
Marchandises		34	2.021.286,56	451.221,1
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>28.450.913,53</b>	<b>32.439.161,74</b>
Créances commerciales		40	26.568.984,21	30.987.379,93
Autres créances		41	1.881.929,32	1.451.781,81
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53	<b>33.926.295,63</b>	<b>26.544.740,33</b>
Actions propres		50	15.501.056,9	8.703.915,02
Autres placements		51/53	18.425.238,73	17.840.825,31
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>20.713.657,84</b>	<b>33.514.574,22</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>2.467.736,91</b>	<b>2.002.467,67</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b><u>161.459.751,04</u></b>	<b><u>160.964.695,81</u></b>

N°	BE 0452.080.178	C-cap 3.2
----	-----------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>	6.7.1	10/15	<b>127.321.635,76</b>	<b>131.617.872,53</b>
Capital		10/11	<b>23.234.748,12</b>	<b>23.234.748,12</b>
Capital		10	8.772.323	8.772.323
Capital souscrit		100	8.772.323	8.772.323
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11	14.462.425,12	14.462.425,12
Primes d'émission		1100/10	14.462.425,12	14.462.425,12
Autres		1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>78.529.918,11</b>	<b>78.770.588,67</b>
Réserves indisponibles		130/1	16.378.289,2	9.581.147,3
Réserve légale		130	877.232,3	877.232,3
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312	15.501.056,9	8.703.915
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	3.400.460,91	4.385.131,47
Réserves disponibles		133	58.751.168	64.804.309,9
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>21.662.602,62</b>	<b>25.437.452,08</b>
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>3.894.366,91</b>	<b>4.175.083,66</b>
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b>2.753.154,06</b>	<b>2.607.807,85</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>1.861.702,17</b>	<b>1.636.132,17</b>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	1.861.702,17	1.636.132,17
<b>Impôts différés</b>		168	<b>891.451,89</b>	<b>971.675,68</b>
<b>DETTES</b>		17/49	<b>31.384.961,22</b>	<b>26.739.015,41</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>3.337.266,76</b>	<b>136.201,6</b>
Dettes financières		170/4	3.328.004,59	126.939,43
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		126.939,43
Etablissements de crédit		173	3.328.004,59	
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	9.262,17	9.262,17
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>24.904.915,36</b>	<b>24.031.988,58</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	1.759.392,1	4.299.026,32
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	7.803.047,33	8.049.369,17
Fournisseurs		440/4	7.803.047,33	8.049.369,17
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	3.190.511,37	2.130.468,33
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	5.308.214,46	9.235.998,84
Impôts		450/3	849.606,4	3.265.884,98
Rémunérations et charges sociales		454/9	4.458.608,06	5.970.113,86
Autres dettes		47/48	6.843.750,1	317.125,92
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>3.142.779,1</b>	<b>2.570.825,23</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>161.459.751,04</b>	<b>160.964.695,79</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>90.594.849,61</b>	<b>110.343.230,61</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	68.538.646,15	87.900.377,95
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	2.627.819,35	1.240.686,86
Production immobilisée		72	17.157.669,21	19.127.801,41
Autres produits d'exploitation	6.10	74	2.270.714,9	2.074.364,39
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>86.175.889,58</b>	<b>94.322.232,61</b>
Approvisionnements et marchandises		60	14.990.889,67	16.510.172,47
Achats		600/8	17.506.900,34	17.430.014,81
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-2.516.010,67	-919.842,34
Services et biens divers		61	24.045.070,88	25.069.357,66
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	24.900.730,92	28.325.960,4
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	20.860.807,62	23.280.623,49
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	667.931,18	1.402.850,38
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	225.570	-468.930,69
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	484.329,57	201.280,12
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	559,74	918,78
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>4.418.960,03</b>	<b>16.020.998</b>
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>3.272.012,87</b>	<b>6.977.344,21</b>
Produits financiers récurrents		75	3.272.012,87	6.977.344,21
Produits des immobilisations financières		750	1.525.373,99	5.973.710,06
Produits des actifs circulants		751	4.587,22	3.022,16
Autres produits financiers	6.11	752/9	1.742.051,66	1.000.611,99
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>7.358.262,34</b>	<b>956.976,65</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	3.053.925,63	956.976,65
Charges des dettes		650	269.625,04	289.042,72
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	1.200.040,55	29.901,31
Autres charges financières		652/9	1.584.260,04	638.032,62
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	4.304.336,71	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>332.710,56</b>	<b>22.041.365,56</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780	<b>80.223,79</b>	<b>50.579,59</b>
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	6.13	67/77	<b>-2.332.782,13</b>	<b>3.430.885,71</b>
Impôts		670/3	931.778,72	3.430.885,71
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	3.264.560,85	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>2.745.716,48</b>	<b>18.661.059,44</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789	<b>984.670,56</b>	<b>116.233,12</b>
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		<b>450</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>3.730.387,04</b>	<b>18.776.842,56</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b> 9906	<b>29.167.839,12</b>	<b>32.709.505,44</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	3.730.387,04	18.776.842,56
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	25.437.452,08	13.932.662,88
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2	<b>744.000</b>	
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	744.000	
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b> 14	<b>21.662.602,62</b>	<b>25.437.452,08</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7	<b>6.761.236,5</b>	<b>7.272.053,36</b>
Rémunération de l'apport	694	6.699.408,5	6.972.178,02
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696	61.828	299.875,34
Autres allocataires	697		



## ANNEXE

### ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT AVANT LE 1ER JANVIER 2016

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8055P	XXXXXXXXXXXX	17.205.313,75
8025		
8035		
8045		
8055	17.205.313,75	
8125P	XXXXXXXXXXXX	17.205.313,75
8075		
8085		
8095		
8105		
8115		
8125	17.205.313,75	
81312	<u>0</u>	

#### FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice
8056	91.940.453,9
8126	91.940.453,9
81313	<u>0</u>

N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.2.3
----	-----------------	-------------

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,  
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXXXX	<b>2.567.302,78</b>
8022	37.832,63	
8032		
8042		
8052	<b>2.605.135,41</b>	
8122P	XXXXXXXXXXXX	<b>2.517.408</b>
8072	42.633,24	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	<b>2.560.041,24</b>	
211	<b>45.094,17</b>	

N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.2.4
----	-----------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>GOODWILL</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8053P	XXXXXXXXXXXX	<b>5.211.709,74</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023		
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8043		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8053	<b>5.211.709,74</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8123P	XXXXXXXXXXXX	<b>5.158.231,71</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8073		
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8113	35.652,08	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8123	<b>5.193.883,79</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	212	<b>17.825,95</b>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	XXXXXXXXXX	<b>56.829.996,46</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	992.864,75	
Cessions et désaffectations	8171	786.539,38	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8181	50.341,59	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	<b>57.086.663,42</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	XXXXXXXXXX	<b>14.930.215,3</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	2.711.115,71	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	370.320,36	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	<b>17.271.010,65</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22	<b>39.815.652,77</b>	

N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.3.2
----	-----------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	XXXXXXXXXXXX	<b>1.999.250,35</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	71.438,13	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	<b>2.070.688,48</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322P	XXXXXXXXXXXX	<b>1.870.194,36</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	71.023,82	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	<b>1.941.218,18</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	23	<b>129.470,3</b>	

N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.3.3
----	-----------------	-------------

### MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXXXX	<b>7.974.587,88</b>

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8163 488.915,07

Cessions et désaffectations

8173

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8183 15.361,27

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8193 **8.478.864,22**

**Plus-values au terme de l'exercice**

8253P XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actées

8213

Acquises de tiers

8223

Annulées

8233

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8243

**Plus-values au terme de l'exercice**

8253

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8323P XXXXXXXXXXXX

**6.602.073,52**

**Mutations de l'exercice**

Actés

8273

596.819,64

Repris

8283

Acquis de tiers

8293

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8303

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8313

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8323 **7.198.893,16**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

24 **1.279.971,06**

N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.3.4
----	-----------------	-------------

### LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**DONT**

**Terrains et constructions**

**Installations, machines et outillage**

**Mobilier et matériel roulant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXXXX	737.681,7
8164		
8174		
8184		
8194	737.681,7	
8254P	XXXXXXXXXXXX	
8214		
8224		
8234		
8244		
8254		
8324P	XXXXXXXXXXXX	307.367,4
8274	245.893,92	
8284		
8294		
8304		
8314		
8324	553.261,32	
25	<u>184.420,38</u>	
250		
251	184.420,38	
252		

**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195P	XXXXXXXXXXXX	<b>22.900</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195	<b>22.900</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8275		
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	26	<b>22.900</b>	



N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.3.6
----	-----------------	-------------

### IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXXXX	85.462,86

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166 351.502,09

Cessions et désaffectations

8176

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8186 -65.702,86

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8196 371.262,09

**Plus-values au terme de l'exercice**

8256P XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8246

**Plus-values au terme de l'exercice**

8256

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8326P XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8316

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8326

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

27 371.262,09

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**
**ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	XXXXXXXXXX	<b>5.071.897,5</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361	2.411.318,89	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	8381	(+)/(-)	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	<b>7.483.216,39</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	8441	(+)/(-)	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471	2.029.189	
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	8511	(+)/(-)	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521	<b>2.029.189</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	8541	(+)/(-)	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	280	<b>5.454.027,39</b>	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>2.329.501,28</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581	9.891.508,11	
Remboursements	8591	54.353,57	
Réductions de valeur actées	8601	2.275.147,71	
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	8621	(+)/(-)	
Autres	8631	(+)/(-)	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281	<b>9.891.508,11</b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392P	XXXXXXXXXXXX	<b>99.000</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392	<b>99.000</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8542		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	282	<b>99.000</b>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8652		

**AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

(+)/(-)

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**Mutations de l'exercice**

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

(+)/(-)

Autres

(+)/(-)

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU**

**TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	
8363		
8373		
8383		
8393		
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	
8473		
8483		
8493		
8503		
8513		
8523		
8553P	XXXXXXXXXX	
8543		
8553		
284		
285/8P	XXXXXXXXXX	<b>87.614,61</b>
8583		
8593		
8603		
8613		
8623		
8633		
285/8	<b>87.614,61</b>	
8653		

N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.5.1
----	-----------------	-------------

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
<b>EVS BROADCAST EQUIPMENT INC.</b>  9 Law Drive, suite 200, NJ 070046 Fairfield, USA <b>ETATS-UNIS</b>	Ordinaires	1.000	100		31-12-2019	USD	4.576.109	1.229.886
<b>EVS FRANCE</b>  Société anonyme Avenue André Morizet 62 bis 92100 Boulogne-Billancourt <b>FRANCE</b>	ordinaires	2.500	100		31-12-2019	EUR	798.750	54.144
<b>EVS ITALIA S.R.L.</b>  Via Milano 2 25126 Brescia <b>ITALIE</b>	Ordinaires		100		31-12-2019	EUR	122.493	7.833
<b>EVS BROADCAST UK LTD</b>  Ashcombe House, The Crescent 5 Leatherhaed, KT22 8DY <b>ROYAUME-UNI</b>	Ordinaires	50.000	100		31-12-2019	GBP	544.011	25.055
<b>MECALEC SMD</b> BE 0467.121.712 Société anonyme Rue Nicolas Fossoul 54 4100 Seraing <b>BELGIQUE</b>	Ordinaires	99	49,5		31-12-2019	EUR	2.897.327	594.116
					31-12-2019	HKD	46.305.595	24.668.639

N°	BE 0452.080.178							C-cap 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	--	-------------

<b>EVS BROADCAST EQUIPMENT LTD</b>  Room A, 35/F, @Convoy 169 Electric Road North Point <b>HONG-KONG</b>	Ordinaires	10.000	99,99	0,01				
<b>EVS BROADCAST EQUIPMENT IBERICA SL</b>  Av.Europa - Edif. Monaco 12-2C 28108 Alcobendas <b>ESPAGNE</b>	Ordinaires	3.006	100		31-12-2019	EUR	199.748,39	12.102,55
<b>EVS NEDERLAND B.V.</b>  Parnassusweg 819 1082 LZ Amsterdam <b>PAYS-BAS</b>	Ordinaires	400	100		31-12-2019	EUR	64.258	6.867
<b>EVS INTERNATIONAL SARL</b>  rue des Arsenaux 9 1700 Fribourg <b>SUISSE</b>	Ordinaires	20	100		31-12-2019	CHF	30.405	-378
<b>EVS FRANCE DEVELOPPEMENT SARL</b>  Avenue André Morizet 62 bis 92100 Boulogne-Billancourt Cedex <b>FRANCE</b>	Ordinaires	100	100		31-12-2019	EUR	582.375	154.317
<b>EVS TOULOUSE S.A.S.</b>  6, rue Brindejonc des Moulinais, Bât. A, 31500 Toulouse Cedex 5 <b>FRANCE</b>	Ordinaires	3.350	100		31-12-2019	EUR	2.856.171	534.751
<b>EVS BROADCAST MEXICO S.A. DE C.V.</b>  World Trade Center, Cd. De Mexico, Montecito N° 38, Piso 23, Oficina 38, Col. Nápoles, 03810 Mexico <b>MEXIQUE</b>	Ordinaires	50.000	100		31-12-2020	MXN	1.939.553	-1.598.019

N°	BE 0452.080.178							C-cap 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	--	-------------

<b>EVS DEUTSCHLAND GMBH</b>  Hilpertstra#e 27 64295 Darmstadt <b>ALLEMAGNE</b>	Ordinaires		100		31-12-2019	EUR	-1.495.986,66	161.011,34
<b>AXON INVESTMENT B.V.</b>  Hercules 28 5126 RK GILZE <b>PAYS-BAS</b>	Ordinaires		100		31-12-2020	EUR	-7.011.733	-933.889

N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.6
----	-----------------	-----------

## PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

### AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

#### Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

#### Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

#### Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

#### Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	<b>119.555,73</b>	<b>238.319,16</b>
8681	119.555,73	238.319,16
8682		
8683		
52		
8684		
53	<b>18.305.683</b>	<b>17.602.506,15</b>
8686	18.305.683	17.602.506,15
8687		
8688		
8689		

### COMPTES DE RÉGULARISATION

#### Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter au 31/12/2020

Intérêts acquis au 31/12/2020

Ecart de conversion au 31/12/2020

Exercice
2.239.649,1
28.680,81
199.407



N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.7.1
----	-----------------	-------------

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### ETAT DU CAPITAL

#### Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice  
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	8.772.323
100	8.772.323	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
Catégories d'actions  
Total dilué hors actions propres

Codes	Montants	Nombre d'actions
	8.403.493,57	13.724.649
8702	XXXXXXXXXX	1.282.751
8703	XXXXXXXXXX	13.044.273

Actions nominatives  
Actions dématérialisées

#### Capital non libéré

Capital non appelé  
Capital appelé, non versé  
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

#### Actions propres

Détenues par la société elle-même  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes  
Détenues par ses filiales  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes

#### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
Montant des emprunts convertibles en cours  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
Suite à l'exercice de droits de souscription  
Nombre de droits de souscription en circulation  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	568.333,77
8722	928.207
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	325.832
8746	6.572.000
8747	325.832
8751	1.170.000

#### Parts non représentatives du capital

Répartition  
Nombre de parts  
Nombre de voix qui y sont attachées  
Ventilation par actionnaire  
Nombre de parts détenues par la société elle-même  
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	BE 0452.080.178		C-cap 6.7.1
----	-----------------	--	-------------

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

## ACTIONNARIAT (AU 31 DECEMBRE 2020)

État de l'actionnariat, tel qu'il résulte des dernières déclarations de transparence reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2020 :

Actionnaire	Nombre d'actions	% statutaire de base <sup>(1)</sup>	% statutaire dilué <sup>(2)</sup>
Michel Counson	835,906	5,8 %	5,7 %
Actions propres EVS	928,207	6,5 %	6,4 %
Degroof Petercam Asset Management	707,679	4,9 %	4,8 %
Schroders Plc	430,456	3,0 %	2,9 %
Norges Bank	423,428	3,0 %	2,9 %
Belfius Insurance	351,012	2,4 %	2,4 %
Ennismore Fund Management	435,497	3,0 %	3,0 %
Non déclarés	10,214,839	71,3 %	69,7 %
<b>Total</b>	<b>14,327,024</b>	<b>100,0 %</b>	
<b>Total hors actions propres</b>	<b>13.398.817</b>		
Warrants en circulation au 31 décembre	325,832		2,2 %
Total dilué	14,652,856		100,0 %
Total dilué hors actions propres	13,724,649		

<sup>(1)</sup> En % du nombre d'actions souscrites, y compris actions propres.

<sup>(2)</sup> En % du nombre d'actions souscrites, compte tenu des warrants en circulation, y compris actions propres.

N°	BE 0452.080.178		C-cap 6.8
----	-----------------	--	-----------

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Provision garanties techniques  
Provision pour litiges  
Provision pour travaux & réparations  
Autres provisions

Exercice
1.213.676
55.155,91
30.000
562.870

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**
**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**
**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	1.759.392,1
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	126.939,42
Etablissements de crédit	8841	1.632.452,68
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>	<b>42</b>	<b>1.759.392,1</b>

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	3.328.004,59
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	3.328.004,59
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	<b>8912</b>	<b>3.328.004,59</b>

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	9.262,17
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>	<b>8913</b>	<b>9.262,17</b>

**DETTES GARANTIES**
**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	<b>9061</b>	

N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.9
----	-----------------	-----------

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières	
Emprunts subordonnés	
Emprunts obligataires non subordonnés	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	
Etablissements de crédit	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Fournisseurs	
Effets à payer	
Acomptes sur commandes	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	
Autres dettes	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société</b>	

Codes	Exercice
8922	5.087.396,69
8932	
8942	
8952	126.939,42
8962	4.960.457,27
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	<b>5.087.396,69</b>

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

<b>Impôts</b>	
Dettes fiscales échues	
Dettes fiscales non échues	
Dettes fiscales estimées	
<b>Rémunérations et charges sociales</b>	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	

Codes	Exercice
9072	
9073	849.606,4
450	
9076	
9077	4.458.608,06

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Charges à imputer	163.349,73
Produits à reporter	2.858.318,67
Plan FOP	119.555,73

Exercice
163.349,73
2.858.318,67
119.555,73

N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.10
----	-----------------	------------

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### PRODUITS D'EXPLOITATION

#### Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité  
Ventes Broadcast

68.538.646,15 87.900.377,95

Ventilation par marché géographique

Asie - Pacifique

22.824.074,08 14.086.622,3

Amérique du Nord et Amérique latine

21.973.819,13 27.292.377,15

Europe

23.740.752,94 46.521.378,5

#### Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740 249.094,84 20.792,26

### CHARGES D'EXPLOITATION

#### Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

9086 341 349

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087 328,5 335

Nombre d'heures effectivement prestées

9088 536.953 548.263

#### Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620 18.133.096,54 19.288.243,63

Cotisations patronales d'assurances sociales

621 4.785.527,98 5.100.776,48

Primes patronales pour assurances extralégales

622 1.348.227,67 1.422.875,67

Autres frais de personnel

623 633.878,73 2.514.064,62

Pensions de retraite et de survie

624

#### Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-) 635

#### Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

9110 1.730.142,14 1.676.366,03

Reprises

9111 592.048,97 1.155.345,03

Sur créances commerciales

Actées

9112 690.145,68 1.367.995,78

Reprises

9113 1.160.307,67 486.166,4

#### Provisions pour risques et charges

Constitutions

9115 562.870 221.620

Utilisations et reprises

9116 337.300 690.550,69

#### Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

640 141.247,02 188.813,44

Autres

641/8 343.082,55 12.466,68

#### Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

9096 2 2

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

9097 3.054 2.652

Nombre d'heures effectivement prestées

9098 88.347,31 67.689,91

Frais pour la société

617

## RÉSULTATS FINANCIERS

### PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

#### Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Produits financiers divers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	280.716,75	293.140,01
9126		
754	1.207.590,73	584.337,22
	258.752,14	123.134,76
6501		
6502		
6510	1.200.040,55	29.901,31
6511		
653		
6560		
6561		
654	905.405,77	174.529,48
655	647.999,43	435.000,76
	300.479,88	28.502,38

### CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

#### Amortissement des frais d'émission d'emprunts

#### Intérêts portés à l'actif

#### Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

#### Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

#### Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

#### Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Charges financières diverses



N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.12
----	-----------------	------------

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

**PRODUITS NON RÉCURRENTS**

**Produits d'exploitation non récurrents**

- Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles
- Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents
- Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles
- Autres produits d'exploitation non récurrents

**Produits financiers non récurrents**

- Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières
- Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents
- Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières
- Autres produits financiers non récurrents

**CHARGES NON RÉCURRENTES**

**Charges d'exploitation non récurrentes**

- Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles
- Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)
- Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles
- Autres charges d'exploitation non récurrentes
- Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

**Charges financières non récurrentes**

- Réductions de valeur sur immobilisations financières
- Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)
- Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières
- Autres charges financières non récurrentes
- Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
76		
76A		
760		
7620		
7630		
764/8		
76B		
761		
7621		
7631		
769		
66	<b>4.304.896,45</b>	<b>918,78</b>
66A	<b>559,74</b>	<b>918,78</b>
660		
6620		
6630		
664/7	559,74	918,78
6690		
66B	<b>4.304.336,71</b>	
661	4.304.336,71	
6621		
6631		
668		
6691		

## IMPÔTS ET TAXES

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

#### Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés  
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
Suppléments d'impôts estimés

#### Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés  
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

#### Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

RDT  
DNA  
RESERVES OCCULTES  
DRI  
DPI  
REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIONS PROPRES  
SUBSIDES EXONERES  
PROVISIONS IMPOSABLES  
BASE MINIMALE

Codes	Exercice
9134	<b>931.778,72</b>
9135	202.265,23
9136	122.419,18
9137	851.932,67
9138	
9139	
9140	
	-1.350.477,02
	-1.155.578,68
	-1.396.443,77
	-8.486.381,72
	-4.116.541,93
	1.200.040,55
	-280.716,75
	507.714
	381.590,07

#### Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

#### Sources de latences fiscales

Latences actives  
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
Autres latences actives  
EXCEDENTS D'AMORTISSEMENTS

Latences passives  
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	17.945.643,38
9142	
	17.814.379,95
9144	

### TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

#### Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)  
Par la société

#### Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel  
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	2.946.996,5	2.644.494,15
9146	496.580,25	776.063,43
9147	5.953.189,07	6.207.627,03
9148	40.221,18	3.816.735,78

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**
**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS**
**Dont**

- Effets de commerce en circulation endossés par la société
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

**GARANTIES RÉELLES**
**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

- Hypothèques
  - Valeur comptable des immeubles grevés
  - Montant de l'inscription
  - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
  - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
  - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
  - La valeur comptable des actifs grevés
  - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
  - Le montant des actifs en cause
  - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
  - La valeur comptable du bien vendu
  - Le montant du prix non payé

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

- Hypothèques
  - Valeur comptable des immeubles grevés
  - Montant de l'inscription
  - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
  - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
  - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
  - La valeur comptable des actifs grevés
  - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
  - Le montant des actifs en cause
  - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
  - La valeur comptable du bien vendu
  - Le montant du prix non payé

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**
**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	39.691.132,94
91621	18.598.298
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**

**MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	<b>5.494.969,99</b>

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

EVS octroie des garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de ventes

Exercice
1.213.676

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

Depuis le 1er avril 2002, EVS a mis en place un régime de plan de retraite à cotisations définies conformément au règlement de régime de pension sectoriel pour les salariés du secteur des fabrications métalliques (Commission paritaire 209). Il prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire brut soumis à l'ONSS de chaque employé. Cette prime est à charge patronale exclusivement. Le taux de prime est fixé par les CCT du secteur.

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

. Les rendements garantis par les compagnies d'assurance sont la plupart du temps inférieurs ou équivalents au taux minimum garanti par la loi. Dès lors que le Groupe ne s'est pas couvert totalement pour son risque de rendement par le biais d'un contrat d'assurance, il convient de comptabiliser une provision. Les plans chez EVS sont financés au travers de polices d'assurance de groupe. Les contrats font l'objet d'un taux d'intérêt contractuel garanti par la compagnie d'assurance. Lorsqu'un sous-financement apparaît, ce déficit est couvert par le fonds de financement et si celui-ci s'avère insuffisant, des cotisations supplémentaires sont versées par l'employeur.

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS**

Exercice

N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.14
----	-----------------	------------

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)**

AUTRES GARANTIES

Exercice
797.742,7

N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.15
----	-----------------	------------

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations	280/1	<b>15.345.535,5</b>	<b>7.401.398,78</b>
Créances subordonnées	280	5.454.027,39	5.071.897,5
Autres créances	9271		
	9281	9.891.508,11	2.329.501,28
<b>Créances</b>	9291	<b>8.089.656,35</b>	<b>12.627.236,28</b>
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	8.089.656,35	12.627.236,28
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351	<b>4.500.299,9</b>	<b>3.903.656,81</b>
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	4.500.299,9	3.903.656,81
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421	1.525.373,99	5.973.710,06
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations	9253	<b>99.000</b>	<b>99.000</b>
Créances subordonnées	9263	99.000	99.000
Autres créances	9273		
	9283		
<b>Créances</b>	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
<b>Dettes</b>	9353		<b>70.551,97</b>
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373	0	70.551,97
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9403		
<b>AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations	9252		
Créances subordonnées	9262		
Autres créances	9272		
	9282		
<b>Créances</b>	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
<b>Dettes</b>	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.15
----	-----------------	------------

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.16
----	-----------------	------------

## RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

### LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

#### Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

#### Garanties constituées en leur faveur

#### Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

#### Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	831.535,73
9504	136.358

### LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

#### Emoluments du (des) commissaire(s)

#### Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

#### Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	59.003,4
95061	47.739,71
95062	
95063	
95081	
95082	25.389
95083	

#### Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations



N°	BE 0452.080.178		C-cap 6.18.1
----	-----------------	--	--------------

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

**Informations à compléter par les sociétés soumises aux dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux comptes consolidés**

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.18.2
----	-----------------	--------------

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations**

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	<b>59.003,4</b>
95071	47.739,71
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	25.389
95093	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

N°	BE 0452.080.178	C-cap 6.19
----	-----------------	------------

## Règles d'évaluation

### 1. Règles d'évaluation des comptes sociaux

#### 1.1. Actif

##### Généralités

Les comptes annuels sont établis dans le respect de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises.

Immobilisations incorporelles / Recherche et développement

Les frais liés aux projets de recherche et développement sont activés au bilan à concurrence des coûts des prestataires externes ainsi que des coûts salariaux des personnes affectées aux projets. Seules sont activées les charges supportées au cours de l'exercice en relation avec des projets de R&D dont l'utilité pour l'entreprise ainsi que leur praticabilité technique est démontrée. Ces actifs sont amortis en fonction des principes comptables généralement admis en la matière, tout en considérant une durée maximum de 3 ans.

Amortissement du goodwill DYVI

La durée d'utilisation de la technologie DYVI a été estimée à 5 ans, par conséquent, il a été décidé, conformément à l'article 61 §1er de l'A.R. C.Soc, de répartir les amortissements sur une durée de 5 années.

Frais d'établissement et immobilisations corporelles

Les frais d'établissement et immobilisations corporelles sont repris dans le bilan à leur valeur d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

Rubrique Taux d'amortissement

Frais d'établissement 33 % à 100 %

Constructions 5 %

Frais d'architectes et experts 33 % à 100 %

Matériel roulant 20 % à 33 %

Logiciel et matériel informatique 25 % à 33 %

Mobilier et matériel de bureau 10 % à 33 %

Installations, machines et outillage 10 % à 33 %

Autres immobilisations corporelles 25 % à 33 %

Stocks

Les approvisionnements et marchandises sont évalués à leur prix d'acquisition suivant la méthode des prix moyen pondérés, ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice lorsque cette valeur est inférieure.

Les produits finis sont évalués au coût de revient incluant les frais indirects de production.

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient majoré, en fonction du degré d'avancement de l'exécution des commandes concernées, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain.

Comme autorisé par la nouvelle loi, nous procédons au netting des commandes en cours d'exécution et acomptes reçus sur commande. Avant compensation le montant des commandes en cours d'exécution s'élevait à 84.457,03 € et les acomptes reçus sur commande s'élevaient à 247.234,62 €.

Créances à un an au plus

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sur créances sont actées lorsque la valeur de réalisation estimée de ces créances semble être inférieure à leur valeur nominale et sont reprises si elles ne sont plus nécessaires.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont inscrits à leur valeur nominale.

#### 1.2. Passif

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et pertes prévisibles auxquels la société est exposée.

Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les provisions fiscales et sociales sont fixées par l'évaluation de la dette la plus probable.

#### 1.3. Règles de conversion de l'actif et du passif en devises

Les créances, dettes, placements de trésorerie et valeurs disponibles en devises sont inscrits au bilan au cours de la date de clôture. Tant les écarts de conversion positifs que négatifs sont portés en compte de résultats.

#### 1.4. Subsidés et avances récupérables

Conformément à l'avis 138/1 de la C.N.C., les avances récupérables accordées par la Région Wallonne au profit d'activités de recherche appliquée ou de développement sont comptabilisées en produits d'exploitation, et leur remboursement en charges d'exploitation.

Les subsidés en capital accordés par les autorités publiques et relatifs à des investissements d'actifs corporels sont pris en compte à partir de leur date d'attribution et ensuite affectés en produits au prorata des amortissements.

Ils figurent dans les postes VII. Subsidés en capital et IX B. Impôts différés et latences fiscales. Selon les normes comptables, leur amortissement est imputé en produits financiers et en prélèvements sur impôts différés.

#### 1.5. Contrat de location (EVS comme bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

##### a. Locations financières

Lorsque des actifs sont loués sous contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements locatifs futurs est enregistrée comme produits acquis (au sein des créances commerciales). La différence entre la créance totale brute (loyers et financement) et la valeur des produits acquis est comptabilisée comme produit financier non acquis.

##### b. Locations simples

Lorsque des actifs sont mis en location sous un contrat de location simple, l'actif est inclus au bilan en fonction de sa nature. Le produit de location est comptabilisé sur la durée de la location sur une base linéaire.

1.6. EVS se conforme à l'avis de la Commission des Normes Comptables de Belgique (CNC/CEN) sorti en mai 2015 sur le traitement comptable du "Tax Shelter" pour les conventions-cadres conclues à partir du 1er janvier 2015, de telle sorte que les droits sur les films ne sont désormais plus comptabilisés en actifs circulants.

#### 1.7. Autres informations

En vertu des nouvelles dispositions légales, les frais de recherche ne peuvent plus figurer au bilan. Dorénavant, seuls les frais de développement peuvent être portés à l'actif du bilan. Les frais de recherche qui ont été engagés au cours des exercices antérieurs restent soumis au régime précédent. EVS a exposé en 2020 un montant de EUR 17,2 millions au titre de frais de recherche et développement, lesquels ont été amortis immédiatement et intégralement conformément aux nouvelles règles d'évaluation en la matière. Cette décision se matérialise par une hausse des amortissements de EUR 17,2 millions. Le montant du cash flow généré par la société mère au cours de l'exercice n'est en rien impacté par l'application de cette nouvelle règle d'évaluation.

# RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE 2020

## RAPPORT FINANCIER

### CHIFFRES-CLES CONSOLIDES – IFRS (MILLIONS D'EUROS)

	2020	2019	2018	2020/2019
Chiffre d'affaires	88.1	103.4	116.1	-14.8
Marge brute %	66,5 %	71,6 %	71,1 %	-
Bénéfice d'exploitation - EBIT	5.7	23.0	28.1	-75,5 %
<b>Marge d'exploitation (EBIT) %</b>	<b>6,4 %</b>	<b>22,3 %</b>	<b>24,2 %</b>	-
Impôts sur le résultat	2.8	-3.3	7.1	-185,3 %
Bénéfice net, part du groupe	7.2	19.6	35.2	-63,4 %
Rentabilité nette (%)	8,2 %	19,0 %	30,3 %	-

### FAITS MARQUANTS

2020 a été une année particulière : EVS est restée rentable malgré l'impact de la pandémie, et s'est préparée à accroître son chiffre d'affaires et à sortir plus forte en 2021 grâce à un carnet de commandes solide.

En effet, les commandes enregistrées au dernier trimestre ont été relativement nombreuses, nous dotant ainsi d'un carnet de commandes bien rempli dès le début de 2021 grâce aux clients LAB qui représentent la majeure partie du carnet de commandes de 2021.

En 2020, EVS a décroché de gros contrats de modernisation de plusieurs millions basés sur la plateforme VIA, exploitant pleinement l'IP 2110 et/ou le micro-service, y compris sans toutefois s'y limiter :

- Centre de diffusion d'un grand groupe média américain
- Grands centres de diffusion en APAC
- Centre de diffusion d'événements sportifs au Benelux
- Centre de diffusion d'actualités au Benelux
- Studios d'une grande société de production en Europe occidentale
- Grand parlement d'Europe occidentale

2020 est aussi l'année où EVS a fait, le 30 avril, l'acquisition d'Axon, le leader en infrastructure média, pour compléter son portefeuille de solutions.

Des synergies se concrétisent déjà à un niveau supérieur à celui initialement prévu et la dynamique de l'intégration des deux équipes contribue significativement à accroître le volume d'affaires.

Par exemple, EVS a décroché des projets clés dans le domaine Media Infrastructure, notamment le déploiement du système de contrôle Cerebrum et de la plateforme de traitement de flux Neuron au cœur du groupe média CanalPlus France.

Le passage à l'IP et à la 4K progresse bien, avec l'obtention de plusieurs contrats clés comme un important projet de redéveloppement d'un grand centre de retransmission sportive de la US League basé sur la plateforme XT-VIA pour le 1080p et la 4K ainsi qu'un grand projet de mise à niveau et d'extension 4K avec un acteur majeur en Chine.

Avec la pandémie, l'accélération des productions à distance a été l'un des axes principaux de l'année. EVS a aidé ses clients à adapter leurs processus de production en direct à cette nouvelle réalité en accélérant l'adoption de ses solutions qui facilitent la production à distance.

25 ans après la première version de la mythique télécommande, EVS a lancé le LSM-VIA, le nouveau système de contrôle « replay & highlight » d'EVS, particulièrement adapté aux besoins de la production à distance. Ce produit, déjà deux fois récompensé, est un véritable succès puisque nous constatons actuellement un vif intérêt de la part de notre communauté d'opérateurs pour la production de contenu en tirant parti de la nouvelle flexibilité offerte par cet outil.

En matière de performance financière, EVS a maintenu sa rentabilité en 2020 malgré une baisse du chiffre d'affaires : la marge brute est restée solide à 66,5 %, suite à l'intégration d'Axon. Malgré l'inclusion des coûts d'Axon pendant 8 mois, les charges d'exploitation n'ont augmenté que de 1,9 % par rapport à l'année précédente, grâce à une gestion stricte des coûts, à une gestion prudente de l'effectif ainsi qu'à une baisse des coûts récurrents liée à la crise du COVID-19.

2021 reste une année difficile à prévoir, compte tenu du calendrier de vaccination, de la présence de différents variants du virus qui obligent les autorités à instaurer de longues périodes de confinement et des conséquences sur le secteur de l'événementiel et des médias.

Le chiffre d'affaires généré en 2021 par les locations liées aux grands événements sera influencé par la tenue des grands événements sportifs de l'été, représentant des revenus d'environ 12,9 millions d'euros. À l'heure actuelle, ces événements sont maintenus et toutes les équipes préparent l'infrastructure nécessaire. Nous prévoyons une reprise sur le marché LSP grâce à un carnet de commandes au 31 décembre 2020 plus rempli que celui de 2019 à la même date.

Compte tenu du carnet de commandes, LAB (« Live Audience Business ») devrait être le pilier de marché qui soutiendra le plus la croissance du chiffre d'affaires en 2021, avec la poursuite des projets de modernisation.

En 2021, nous poursuivrons la mise en œuvre des plans révisés et améliorés qui ont été élaborés dans le cadre du projet PLAYForward et continuerons de tirer pleinement parti de l'acquisition d'Axon.

Les efforts de gestion des coûts seront poursuivis en 2021, sachant qu'ils incluront désormais les coûts d'Axon d'une année complète.

EVS entame 2021 avec un solide carnet de commandes de 54,2 millions d'euros (y compris les locations liées aux grands événements).

À ce stade et compte tenu des incertitudes liées à la crise du COVID-19 et des difficultés à établir des projections, nous ne fournissons aucune orientation en termes de chiffre d'affaires.

L'OPEX (coûts récurrents) devrait augmenter légèrement par rapport à l'année précédente suite à l'intégration d'une année complète de coûts d'Axon, bien que les coûts restent sous contrôle.

Stratégie et moteurs de croissance à long terme

EVS se concentre sur la fourniture de « solutions de direct » standard avec des processus de production personnalisés basés sur des solutions modernisées utilisant les dernières technologies (IP, AI, virtualisation, micro-services, Open API, Cloud).

EVS souhaite s'adresser à une clientèle plus large grâce à :

- un renforcement des solutions convergentes, en profitant de la position acquise dans les sports pour étendre ses services à l'actualité et au divertissement,
- une poursuite du développement de solutions destinées à des clients plus petits grâce à des solutions à plusieurs niveaux de tarification,
- un meilleur support des partenaires des chaînes afin de s'adresser à de nouveaux clients de plus petite taille.

Enfin, au travers de partenariats et d'acquisitions stratégiques, EVS entend étoffer progressivement son portefeuille de produits afin d'accroître son empreinte à la fois chez les clients existants et chez les nouveaux clients dans plusieurs segments.

EVS veut également profiter de SW pour proposer de nouveaux modèles économiques flexibles qui faciliteront la transition d'un modèle CAPEX (investissement unique) à un modèle OPEX (revenus récurrents), ce qui préservera les revenus à moyen terme en évitant les sacrifices sur les prix destinés à favoriser les investissements.

Chiffre d'affaires

EVS a réalisé un chiffre d'affaires de 88,1 millions d'euros en 2020, en baisse de 14,8 % par rapport à 2019 (-14,3 % à taux de change constant et hors locations liées aux grands événements). Le chiffre d'affaires réalisé par Live Service Providers en 2020, pilier le plus impacté par la crise sanitaire, a chuté de 39 % par rapport à l'année précédente. Celui-ci représente 34,2 % des ventes totales du groupe durant l'exercice 2020 (contre 48,1 % en 2019).

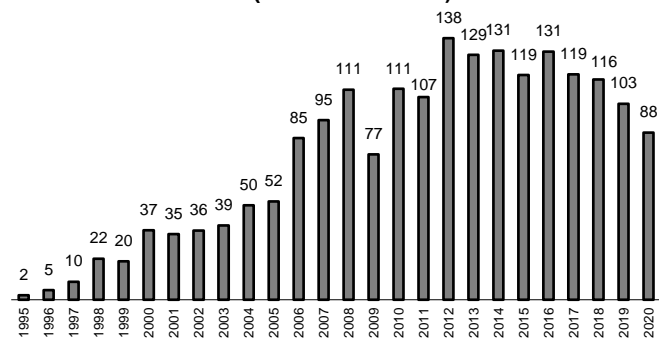
Live Audience Business a vu son chiffre d'affaires augmenter de 8,3 % par rapport à l'année précédente. Il représentait 64,3 % du chiffre d'affaires total (contre 50,6 % en 2019). Suite au report des grands événements estivaux de 2020, les locations liées aux grands événements n'ont atteint que 1,3 million d'euros durant cette année particulière (se rapportant essentiellement aux Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver), par rapport à 1,3 million d'euros pour l'exercice 2019. Elles représentaient 1,4 % des ventes totales sur l'exercice 2020.

En 2020, les ventes réalisées en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (« EMEA »), hors locations liées aux grands événements, ont atteint 41,0 millions d'euros (-14,1 % par rapport à 2019), représentant ainsi 46,5 % du chiffre d'affaires du groupe.

Les ventes (hors locations liées aux grands événements) en Amérique (« NALA ») se sont élevées à 26,5 millions d'euros (-23,6 % à taux de change constant).

Dans la région Asie-pacifique (« APAC »), les ventes (hors locations liées aux grands événements) ont atteint 19,3 millions d'euros (2,3 % à taux de change constant).

### Évolution du chiffre d'affaires (millions d'euros)



### Chiffre d'affaires par région

Chiffre d'affaires pour la période YTD (milliers d'euros)	APAC hors événements	EMEA hors événements	Amérique hors événements	Locations liées aux grands événements	TOTAL
<b>Chiffre d'affaires 2020</b>	<b>19,315</b>	<b>41,002</b>	<b>26,526</b>	<b>1,268</b>	<b>88,111</b>
<b>Évolution par rapport à 2019 (%)</b>	<b>+2,3 %</b>	<b>-14,1 %</b>	<b>-25,1 %</b>	<b>-5,8 %</b>	<b>-14,8 %</b>
<b>Variation par rapport à 2019 (%) à taux de change constant</b>	<b>+2,3 %</b>	<b>-14,0 %</b>	<b>-23,6 %</b>	<b>-5,8 %</b>	<b>-14,2 %</b>
<b>Chiffre d'affaires 2019</b>	<b>18,879</b>	<b>47,744</b>	<b>35,431</b>	<b>1,346</b>	<b>103,400</b>

### RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses en Recherche et Développement (« R&D ») ont atteint 24,0 millions d'euros en 2020, en hausse de 6,2 % par rapport à 2019 en raison de l'intégration d'Axon. Ces dépenses représentent 27,2 % du chiffre d'affaires. Conformément aux règles comptables du groupe (belges et IFRS), ces dépenses sont entièrement prises en charge sur l'exercice. Fin 2020, 272 équivalents temps plein travaillaient sur sept sites en Europe. La forte intégration verticale du groupe entre les activités de ventes/support au niveau local et la R&D permet une adaptation rapide des produits aux besoins des clients en évolution permanente. La priorité d'EVS en termes de R&D est la poursuite du développement de plateformes de production modulaires efficaces qui offrent aux réalisateurs encore plus de flexibilité et de qualité lors de la production et la diffusion de contenu aux téléspectateurs.

Depuis le quatrième trimestre de 2010, EVS bénéficie d'une dispense de précompte professionnel accordée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs engagés dans des programmes collaboratifs de recherche et développement selon certains critères prévus par l'article 273 du Code belge des impôts sur le revenu. Depuis 2011, ce montant vient en déduction des charges de R&D dans la présentation des comptes.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de réductions d'impôts sur les revenus liés à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. Depuis 2015, EVS fait par ailleurs usage de la déduction pour investissements (« DPI ») pour une partie de ses investissements en recherche et développement conformément aux articles 68 à 77 du Code belge des impôts sur le revenu. L'avantage fiscal que cette mesure procure est comptabilisé dans les impôts sur le résultat. Pour plus d'informations sur les frais de recherche et développement, voir aussi l'annexe 6.3.

Enfin, EVS bénéficie en Belgique du régime « Innovation Box » depuis le deuxième semestre de 2016. Ce régime permet aux sociétés belges de bénéficier de déductions sur les profits générés par des revenus de l'innovation.

### EMPLOI

#### Répartition du personnel par département (en équivalents temps plein) :

	Services Corporate	Recherche & développement	Ventes & Marketing	Production & Opérations	Total
31 déc. 2018	53	253	58	113	477
31 déc. 2019	59	237	58	110	464
31 déc. 2020	65	272	94	119	550

Au 31 décembre 2020, EVS occupait au total 550 personnes (équivalents temps plein, dont 6 membres du personnel de direction, soit une hausse de 18,5 % par rapport à la fin de l'exercice 2019 suite à l'intégration d'Axon. Le coût total des rémunérations s'élève à 40,2 millions d'euros en 2020, contre 39,3 millions d'euros en 2019. En

2020, la société a occupé en moyenne 541 personnes, soit une hausse de 16,3 % par rapport à 2019 (465) après l'intégration du personnel d'Axon à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020.

## RESULTATS

### Chiffres-clés 2020

IFRS - millions d'euros, sauf bénéfice par action, exprimé en euros	1S20 Revu	2S20 Non audité	2020 Audité
Chiffre d'affaires	39.6	48.5	88.1
Marge brute	27.0	31.5	58.6
Marge brute %	68,2 %	65,0 %	66,5 %
Bénéfice d'exploitation – EBIT	3.3	2.2	5.7
Marge d'exploitation – EBIT %	8,3 %	4,5 %	6,4 %
Bénéfice net – part du groupe	3.3	3.8	7.2
Bénéfice de base par action	0.24	0.28	0.53

### Commentaires sur les résultats

La marge brute consolidée a atteint 66,5 % en 2020, par rapport à 71,6 % en 2019 suite à l'intégration des produits Axon dans le mix produits. Les charges d'exploitation ont augmenté de 1,9 % par rapport à l'année précédente grâce à une gestion stricte des coûts et à une gestion prudente de l'effectif, malgré l'inclusion des coûts d'Axon pendant 8 mois. En 2020, la marge d'exploitation (EBIT) était de 6,4 % à 5,7 millions d'euros (ou 7,7 % à 6,8 millions d'euros hors coût exceptionnel unique de 1,1 million d'euros au titre de la dépréciation du goodwill résultant de l'acquisition de SVS en 2014). Les impôts sur le résultat s'élèvent en 2020 à -2,8 millions d'euros, pour un taux d'imposition effectif de -70,6 %, principalement en raison de la reprise des provisions pour position fiscale incertaine, du régime belge de déduction pour revenus d'innovation et d'autres incitants fiscaux en faveur de la R&D.

Le bénéfice net du groupe a totalisé 7,2 millions d'euros en 2020, comparé à 19,6 millions d'euros en 2019. Le bénéfice net de base par action a atteint 0,53 euro en 2020, contre 1,40 euro en 2019.

### Données par action (euros)

	2020	2019	2018	2020/2019
Nombre moyen d'actions souscrites sur la période, hormis les actions propres	13,668,612	14,016,921	13,531,196	-2,5 %
<b>Bénéfice net de base, part du groupe</b>	<b>0.53</b>	<b>1.40</b>	<b>2.60</b>	<b>-62,1 %</b>

## BILAN, CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Fin 2020, les fonds propres représentaient 74,0 % du total du bilan. Les stocks s'élevaient à 22,6 millions d'euros. Les terrains et constructions comprennent principalement le nouveau siège social à Liège. Les amortissements du bâtiment s'élèvent à environ 2 millions d'euros sur une base annuelle. Les dettes incluent 17,0 millions d'euros d'emprunts bancaires (y compris les emprunts à long terme et leur partie à court terme), principalement liés à l'acquisition d'Axon (5,0 millions d'euros) et aux dettes de location consécutives à l'adoption de la norme comptable IFRS 16 (11,8 millions d'euros). EVS rembourse cet emprunt à concurrence de 1,1 million d'euros par an ;

Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles a atteint 17,0 millions d'euros en 2020. Au 31 décembre 2020, le bilan du groupe laissait apparaître 52,7 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie. C'est une baisse par rapport à fin 2019, qui s'explique par les flux de trésorerie négatifs résultant de l'acquisition d'Axon et des rachats d'actions propres (7,9 millions d'euros), qui ont dépassé les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles.

Fin 2020, le capital était représenté par 14.327.024 actions, dont 928.207 détenues par la société (à un coût historique moyen de 19,21 euros).

En 2020, la société a racheté 544.307 actions sur le marché boursier (dans le cadre d'un programme de rachat d'actions propres lancé le 25 octobre 2018 et qui a pris fin le 4 mai 2020, et d'un nouveau programme de rachat d'actions propres lancé le 15 mai et qui s'est terminé le 9 novembre 2020). Aucune action n'a été utilisée afin de satisfaire l'exercice des warrants par les employés. 16.280 actions ont été allouées aux membres du personnel dans le cadre du programme de participation bénéficiaire. En effet, comme les années précédentes et dans le cadre de la loi du 22 mai 2001, l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2020 a décidé d'octroyer un avantage exceptionnel aux membres de son personnel par le biais du programme de participation bénéficiaire, équivalent à l'octroi d'actions de la société à concurrence de 0,3 million d'euros.

En 2020, 187.000 nouveaux warrants ont été attribués à plusieurs membres du personnel. Aucun des warrants attribués les années précédentes n'a été exercé et 167 warrants ont été annulés. Au 31 décembre 2020, 325.832 warrants étaient en circulation pour un prix d'exercice moyen de 20,17 euros et une échéance moyenne de mars 2025. Cependant, aucun de ces warrants n'était exerçable et/ou « in the money » (c'est-à-dire que le cours

d'exercice était inférieur au cours de la bourse au 31/12) au 31 décembre 2020. Les 325.832 warrants existants représentent un effet dilutif théorique potentiel de 2,2 % sur le capital. Ils sont largement couverts par les 544.307 actions propres détenues par la société.

## **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Au 31 décembre 2020, 1,2 million d'euros de provisions couvraient raisonnablement des garanties techniques-

## **GESTION DES RISQUES**

EVS est exposée à de nombreux risques exogènes et endogènes détaillés dans les annexes du rapport financier annuel et au point 5.1 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise. La Direction, le Comité d'audit et le Conseil d'administration procèdent à une analyse régulière des risques de la société et prennent des mesures pour en minimiser ou neutraliser les effets potentiellement négatifs.

Les instruments financiers utilisés par la société sont identifiés au niveau du bilan et comptabilisés à leur juste valeur.

De plus amples informations sur l'utilisation des instruments financiers par la société, les objectifs et politiques de la société en matière de gestion des risques financiers et les risques auxquels la société est exposée figurent dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise (point 5.1) et au chapitre Risques et Incertitudes. Le risque de change est traité séparément dans l'annexe 27.2.

## **INVESTISSEMENTS**

L'activité d'EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériel. La politique du groupe consiste à détenir ses propres installations en Belgique et à les financer partiellement sur fonds propres et partiellement à l'aide d'emprunts bancaires à long terme. Les terrains et constructions avaient une valeur comptable nette de 51,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 (dont 8,8 millions d'actifs au titre du droit d'utilisation à la suite de l'adoption de la norme comptable IFRS 16).

## **CAPITAL ET FILIALES**

EVS Broadcast Equipment SA dispose d'un capital de 8.772.323 d'euros, représenté par quatorze millions trois cent vingt-sept mille et vingt-quatre actions (14.327.024) sans désignation de valeur nominale.

## **PERSPECTIVES 2021**

### Orientation financière

Nous n'attendons pas d'accélération majeure de la transition vers l'UHD ni pour LAB, ni pour LSP en 2021.

Les clients LSP poursuivent la transition de l'infrastructure vers l'UHD à un rythme plus faible qu'anticipé initialement et nous n'attendons pas de

mise à niveau majeure à la veille des grands événements sportifs de cet été. Le lancement de la commande LSM-VIA et ses capacités IP soutiendront la transition vers XT-VIA pour les clients LSP désireux de recourir à des solutions de production à distance.

Nous prévoyons une reprise sur le marché LSP grâce à un carnet de commandes au 31 décembre 2020 plus rempli que celui de 2019 à la même date.

Les clients LAB poursuivent la transformation qu'ils ont mise en œuvre pour faire face aux perturbations qui frappent l'industrie des médias

en privilégiant des solutions plus larges et plus flexibles et en exigeant davantage de support pour recourir également à des solutions de production à distance. Alors qu'EVS continue à profiter de cette évolution en offrant des solutions plus larges, nous ne prévoyons pas d'augmentation majeure du chiffre d'affaires dans ce segment du marché puisque les clients maintiennent leurs efforts de réduction des coûts.

Compte tenu du carnet de commandes, LAB devrait être le pilier de marché qui soutiendra le plus la croissance du chiffre d'affaires en 2021 avec la poursuite des projets de modernisation. Nous constatons également que nous avons réussi à remplir notre « carnet de commandes à long terme » (au-delà de 2021), en doublant presque celui des 3 années précédentes. Ceci résulte de la disponibilité des offres OPEX, des commandes SLA couvrant des périodes plus longues et de la reconnaissance des revenus pluriannuels liés aux grands contrats de modernisation. Nous avons l'intention d'accroître nos revenus récurrents en convertissant certaines de nos ventes « CAPEX » en revenus récurrents à long terme.

Suite à l'acquisition d'Axon, leader en produits d'infrastructure média, EVS renforce son plan et propose une solution complète commençant par l'infrastructure requise pour la production en direct. Cette offre s'adresse aux clients des piliers de marché LSP et LAB EVS prévoit que sa solution Media infrastructure générera environ 20 millions d'euros de revenus en 2021.



Le chiffre d'affaires généré en 2021 par les locations liées aux grands événements sera influencé par la tenue des grands événements sportifs de l'été, représentant des revenus d'environ 12,9 millions d'euros. À l'heure actuelle, ces événements sont maintenus et toutes les équipes préparent l'infrastructure nécessaire.

Le carnet de commandes (à comptabiliser en recettes en 2021) s'élevait à 31,3 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit +48,2 % (hors locations liées aux grands événements) par rapport à l'année dernière à la même date (31 décembre). EVS a également un carnet de commandes de 12,9 millions d'euros pour les locations liées aux grands événements qui ont été reportés en 2021.

En plus de ce carnet de commandes à facturer en 2021, EVS a déjà 10,0 millions d'euros de commandes à facturer en 2022 et au-delà.

À ce stade, compte tenu de la dynamique présentée ci-dessus et des incertitudes quant à l'issue de cette crise et sa durée, EVS a décidé de ne pas publier de prévisions de chiffre d'affaires pour l'année 2021.

Les charges d'exploitation resteront étroitement surveillées et EVS prévoit une légère hausse de ces coûts par rapport à 2020 suite à l'intégration d'Axon pour une année complète, une standardisation des frais de déplacement du second semestre et des primes variables pour 2021.

Étant donné l'imprévisibilité de l'impact potentiel de la pandémie de COVID-19 sur les perspectives de 2021, la direction a élaboré différents scénarios de recettes et de dépenses pour les 12 prochains mois, y compris les impacts potentiels sur ses liquidités. Grâce à sa forte position de trésorerie nette, soutenue par un niveau élevé de trésorerie et équivalents de trésorerie combiné à un faible niveau d'endettement, ces scénarios ne remettent pas en question la capacité d'EVS à poursuivre ses activités.

#### **ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE**

Le 8 mars 2021, EVS et son CFO Yvan Absil ont décidé d'un commun accord de mettre fin à leur collaboration. Un responsable par intérim a été désigné jusqu'à la nomination de son successeur. Cette décision a été publiée le même jour dans L'Echo.

#### **PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES**

Le Conseil d'administration a décidé de faire part de son intention de verser un dividende stable, sous réserve de conditions de marché raisonnables. Compte tenu des conditions de marchés exceptionnelles liées à la pandémie de coronavirus, le Conseil d'administration d'EVS a décidé d'annuler le versement du dividende brut final 2019 de 0,50 euro par action prévu pour mai 2020, approuvé lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2020.

Pour 2020, étant donné les conditions de marchés exceptionnelles liées à la pandémie de coronavirus, le Conseil d'administration proposera aux actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021 d'approuver la distribution d'un dividende brut total de 0,50 euro par action.

Le Conseil d'administration propose en outre de distribuer un total d'environ 3.016 parts de la société aux employés dans le cadre de la loi relative aux participations bénéficiaires.

## DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Ce chapitre du rapport annuel résume les règles et les principes de la bonne gouvernance d'entreprise mis en place par EVS, conformément au Code belge des sociétés et des associations (et à la loi du 6 avril 2010), aux statuts de la société et à la Charte de gouvernance de l'entreprise. Il s'attarde également sur les activités relatives à l'année 2020.

### CHARTRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration d'EVS Broadcast Equipment a approuvé dès 2006 une Charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte ») qui a été revue en 2016 (et fin 2019 avec prise d'effet en 2020 conformément au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020). Jusqu'au 31 décembre 2019, cette charte était basée sur le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 (le « Code 2009 »). Le Conseil d'administration a revu cette charte à la lumière du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et continuera à le faire chaque fois que ce sera nécessaire. Ce document et sa mise à jour sont intégralement disponibles sur le site internet du groupe ([www.evs.com](http://www.evs.com)).

La Charte adoptée par le Conseil d'administration d'EVS respecte la plupart des dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Cependant, le Conseil a estimé que certaines dérogations au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 se justifiaient au vu des spécificités d'EVS. La dernière section de ce chapitre analyse les différences avec le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et explique les raisons des dérogations.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat compris entre un an et quatre ans. Au 31 décembre 2020, le Conseil se composait de sept membres. Les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas d'égalité, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante. En cas de conflit d'intérêts, les personnes concernées ne prennent part ni aux débats ni au vote.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateur par suite de décès, démission ou autre, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de la réunion suivante, procède à l'élection définitive.

Le 19 mai 2020, l'Assemblée générale ordinaire a nommé Johan Deschuyfelleer, représentant The House of Value – Advisory & Solutions BV, comme administrateur. Le Conseil d'administration a ensuite élu Johan Deschuyfelleer comme Président du Conseil d'administration.

À la suite du départ de deux administrateurs annoncés début janvier 2020, le Conseil a décidé de ne pas procéder à leur remplacement pour l'instant.

Plusieurs documents d'information sont remis aux membres à chaque séance du Conseil, ou avec la convocation : rapports, résultats financiers, memorandum d'investissements et autres documents liés aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises durant l'année 2020 et a notamment discuté des sujets suivants : revue stratégique, changements de direction, R&D et développements de produits, suivi des filiales, gestion des liquidités, évaluation de l'impact de la crise du Covid sur les employés, situation commerciale et financière de l'entreprise, rapports intermédiaires 2020, budget 2021, examen de projets d'acquisition et de partenariat, préparation des communiqués de presse et de l'Assemblée générale, gestion des mandats d'administrateur et évaluation du fonctionnement du Conseil.

### COMITES SPECIALISES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'EVS a constitué un Comité d'audit et un Comité des rémunérations afin de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller sur ces sujets. La prise de décision finale reste cependant une compétence collégiale du Conseil d'administration.

#### Comité d'audit

Le Comité d'audit se compose de quatre administrateurs non exécutifs. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 7:99 du Code belge des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités en matière d'intégrité de l'information financière de la société et est notamment chargé de superviser les rapports financiers, l'audit interne, l'audit externe et les relations entre la société et ses actionnaires. Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2020, en présence, pour la plupart des points, du CEO, du CFO et du Commissaire.

Au sein du Comité d'audit, conformément à l'article 3:6 du Code belge des sociétés, Philippe Mercelis (plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des services financiers), Chantal De Vrieze (diplôme en droit, et de nombreuses

années d'expérience dans des fonctions exécutives, notamment au sein des groupes Altran et Econocom), Martin DePrycker (titulaire d'un doctorat en informatique et d'un MBA de l'université d'Anvers) et le président du Conseil d'administration également membre du Comité d'audit détiennent des compétences suffisantes en matière de comptabilité et d'audit.

### Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé du CEO (invité) et de quatre administrateurs indépendants non exécutifs. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 7:100 du Code belge des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités en matière d'établissement de la politique de rémunération, d'examen et d'établissement de la rémunération des dirigeants et managers de la société ainsi que des mesures d'incitation à long terme et des rémunérations variables et de la politique en matière de primes. Ce comité s'est réuni sept fois en 2020.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration était composé comme suit :

		Administrateur depuis	Comité d'audit	Comité d'audit	Terme du mandat	Activité en 2020	
						Présences CA	Présences Comités
<b>Michel COUNSON</b>	Administrateur délégué	1994			Mai 2024	9	0
<b>Innoconsult bvba, représentée par Martin DE PRYCKER</b>	Administrateur indépendant	2016	Membre	Membre	Mai 2024	9	11
<b>7 Capital sprl, représentée par Chantal De VRIEZE</b>	Administrateur indépendant	2017	Membre		Mai 2021	9	4
<b>MMBu, représentée par Patricia LANGRAND</b>	Administrateur indépendant	2017			Mai 2021	8	0
<b>Philippe Mercelis</b>	Administrateur indépendant	2019	Président	Membre	Mai 2023	9	10
<b>Accompany You sprl, représentée par ANNE CAMBIER</b>	Administrateur indépendant	2019		Président	Mai 2023	9	7
<b>The House of Value – Advisory &amp; Solutions BV, représentée par Johan Deschuyfeleer</b>	Administrateur indépendant	19/05/2020	Membre	Membre	Mai 2024	6	5

### Michel COUNSON (1960)

CTO Hardware et administrateur délégué de la société, Michel COUNSON est diplômé de l'Institut Électronique de Liège depuis 1982. Il commence sa carrière en 1983 comme Hardware Engineer chez TECHNIQUE DIGITAL VIDEO S.A. avant de créer sa propre société, VIDEO SYSTEM ENGINEERING S.P.R.L., en 1986. Cette société travaille en partenariat avec EVS sur de nombreux projets. Les deux sociétés fusionnent en 2000.

### Martin DE PRYCKER (1955)

Martin De Prycker (représentant InnoConsult bvba) a été nommé Observateur du Conseil d'administration d'EVS en novembre 2015. Il est administrateur indépendant d'EVS depuis mai 2016. Il est Directeur associé de Qbic Fund (un fonds interuniversitaire supportant des spin-off en Belgique) et Administrateur délégué d'Innoconsult (société de consultance spécialisée dans la gestion de l'innovation et les solutions ICT). De 2009 à 2013, il est Fondateur et Administrateur délégué de Caliopa, (une start-up spécialisée en photonique sur silicium permettant le transport de centaines de Gbps sur fibre optique). Entre 2002 et 2009, il est CEO de Barco (fabricant d'équipement et de logiciels de visualisation basé en Belgique). Sous sa direction, il spécialise et développe l'entreprise sur les marchés utilisant les écrans et cède les lignes de produits non essentielles. Avant cela, il a été CTO et membre du Comité de direction d'Alcatel-Lucent. Préalablement à sa fonction de CTO, il a permis à Alcatel-Lucent de devenir le leader mondial du marché des accès à haut débit. Il est membre des Conseils d'administration de Proximus, Newtec (société belge qui conçoit, développe et fabrique des équipements et technologies pour les communications par satellite), Anteryon, Track4C et Venture Spirit. M. De Prycker est titulaire d'un Doctorat en sciences informatiques, d'une Maîtrise en électronique de l'Université de Gand et d'un MBA de l'Université d'Anvers.

### Chantal DE VRIEZE (1961)

Chantal De Vrieze (représentante permanente de 7 Capital sprl) est CEO d'Econocom Benelux depuis octobre 2016. Elle débute sa carrière en 1984 chez AGFA, puis passe à la Banque Van Breda où elle se forge une solide expérience en Sales et Marketing. Entre 2003 et 2015, elle occupe successivement les fonctions de Sales Director et de Managing Director d'Econocom Benelux, puis de membre du Conseil d'administration d'Econocom

Group (fournisseur européen de solutions numériques B2B). En juin 2015, elle devient Country Manager d'Altran Belgium (groupe international de conseil en innovation et ingénierie avancée). Elle est licenciée en Droit de l'Université de Gand (RUG). Chantal De Vrieze est par ailleurs membre du Conseil d'administration d'Axa Belgium, de Guberna (Institut belge des Administrateurs) et d'Agoria, et membre du Comité stratégique de la FEB.

#### **Patricia LANGRAND (1963)**

Patricia Langrand (représentante permanente de MMBu) est actuellement à la tête de sa propre société de conseils MMBu. Elle commence sa carrière chez France Telecom où elle occupe plusieurs fonctions, dont celle de Directrice Marketing stratégique du Groupe. De 1996 à 1999, elle rejoint le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en tant que sous-directrice de l'Électronique grand public, de l'audiovisuel, des réseaux et des télécoms. En 1999, elle devient Chief Digital Officer & Chief Technical Officer du Groupe Canal+. Fin 2002, elle poursuit sa carrière au sein du Comité Exécutif d'Orange en tant que Directrice Générale des activités Digital Media & Entertainment du Groupe. De 2009 à 2015, elle est Vice-Présidente Exécutive du Groupe Steria (Société de Services du Numérique leader en Europe), en charge de l'innovation, du business development, du marketing et de la communication. Elle est diplômée de l'École Polytechnique (X- Paris) et de Telecom ParisTech. Elle est également membre du Conseil National du Numérique (France).

#### **Philippe MERCELIS (1963)**

Philippe Mercelis commence sa carrière chez ING (anciennement BBL) en 1987. Il y occupe des postes de Back Office Manager, Product Manager Lending B2B, B2B Marketing Director et plusieurs fonctions commerciales à la fois dans la banque commerciale et les secteurs des assurances. Il est également administrateur et membre du Comité de direction d'ING Lease et d'ING Commercial Finance.

En plus de ces fonctions, il occupe plusieurs postes notamment dans des fonds d'investissement en private equity et public equity.

Philippe Mercelis est actuellement Head of Corporate Banking Brussels - Brabant chez Belfius Bank.

#### **Anne CAMBIER (1970)**

Anne Cambier (représentante permanente d'Accompany you SRL) dirige sa propre société de consultance. Au cours de sa carrière, elle développe peu à peu une passion pour les aspects humains de l'entreprise, en particulier les modèles de compétences et de leadership dans le contexte de transitions technologiques.

De 1999 à 2015, elle travaille pour Orange Belgique où elle contribue à la croissance rapide de la téléphonie mobile en Belgique. Chez Orange, elle acquiert une vaste connaissance transversale des activités en dirigeant plusieurs départements dans le domaine commercial, les opérations clients, la chaîne logistique et les achats avant d'assumer la responsabilité de Chief People Officer.

Anne commence sa carrière en 1992 chez Accenture où elle travaille pour plusieurs clients corporate en Europe, principalement dans le secteur industriel et les services d'utilité publique.

Elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil en mécanique à l'École Polytechnique de Louvain (UCLouvain) et d'un Executive Master in Management à la Solvay Brussels School (SBS).

#### **JOHAN DESCHUYFFELEER (1958)**

Johan Deschuyffeleer (représentant permanent de The House of Value BVBA - Advisory and Solution BV) a plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des TIC et de la technologie.

Après plusieurs postes au début de sa carrière, en tant qu'ingénieur et manager chez Siemens et Hewlett-Packard, Johan devient Managing Director Belux chez Compaq. Il retourne ensuite chez Hewlett Packard, d'abord comme Managing Director Belux, puis pour remodeler la stratégie commerciale globale de la Silicon Valley. Il dirige alors la division Technology Services EMEA puis la division Technology Consulting WW. Aujourd'hui, Johan est président du conseil d'administration d'Orange Belgium et administrateur chez AE, Automation et GIMV.

Johan est ingénieur industriel de formation et a également étudié le management intermédiaire à la Vlerick Management School.

#### **GESTION JOURNALIERE**

Le Conseil d'administration a délégué la gestion journalière à un administrateur délégué, au CEO et à un Comité exécutif.

##### **Comité exécutif**

Au 31 décembre 2020, le Comité exécutif se composait de :

- Innovision BV, représentée par Serge VAN HERCK, CEO
- Sbasysva, Srl, représentée par Yvan ABSIL, CFO
- Seremia Srl, représentée par Axel BLANCKAERT, CTO
- Ikaro Srl, représentée par Nicolas Bourdon, CMO
- RCG Srl, représentée par Quentin Grutman, CCO
- M2C Srl, représentée par Pierre Matelart, Directeur des ressources humaines

Michel COUNSON est également Administrateur délégué, mais ne fait pas partie, à sa demande, du Comité exécutif.

Le Comité exécutif coordonne le suivi et le développement du groupe et des affaires. Ses membres sont en contact permanent, sont informés de la situation financière du groupe, des ventes et des projets, du stade de développement des produits et solutions, du stade de mise en œuvre des projets et des problèmes des clients, et le comité prend des décisions opérationnelles comme l'engagement et le désengagement de personnel ou la conclusion de contrats. Il est l'organe de décision du groupe.

La société, consciente de l'importance de maintenir une certaine diversité au sein de son personnel, a également continué à travailler à la diversité d'âge et de background éducatif, professionnel et géographique de son comité exécutif et de l'équipe de haute direction d'EVS en général, et à la diversité de compétences professionnelles en particulier. En 2020, l'équipe de direction d'ESV au sens large (appelée la « skippers' team ») est diversifiée à plusieurs niveaux : sa taille, étendue à 42 membres avec augmentation des compétences en management, transformation, technologies, software et services, la diversité géographique et l'exposition internationale de ses membres.

### **Gestion opérationnelle des filiales**

Le Comité Exécutif s'entoure des managers locaux pour assurer le fonctionnement opérationnel des filiales. Les filiales de commercialisation et de support sont quant à elles aisément contrôlées, car leur activité est entièrement dépendante d'EVS Broadcast Equipment SA depuis Liège (Belgique) : livraison de matériel de promotion, présence sur les foires, livraison de machines ou de pièces de rechange et trésorerie. Les Conseils d'administration de ces filiales sont principalement constitués des Administrateurs délégués de la maison-mère, du Head of Finance & Administration, ainsi que de responsables locaux. Les filiales sont réparties entre les régions (Amérique, Europe/Afrique/Moyen-Orient, Asie/Pacifique), elles-mêmes coordonnées chacune par un « responsable de région ». Ce choix d'organisation permet une remontée très efficace de l'information au niveau du groupe ainsi qu'une prise de décision rapide. La politique commerciale du groupe est coordonnée par la maison-mère et chaque région jouit d'une certaine autonomie opérationnelle afin de favoriser un contact optimal avec le marché.

## **CONTROLE DE LA SOCIETE**

### **Systemes de contrôle interne et de gestion des risques**

La direction met tout en œuvre pour assurer le niveau de contrôle des risques le plus adéquat possible. Les différents risques sont identifiés dans la partie financière du présent rapport financier annuel. Les caractéristiques les plus importantes des contrôles internes et des systèmes de gestion de risques sont les suivantes :

- L'évaluation avec le Commissaire de ses rapports d'audit et, si nécessaire, la demande d'informations et éclaircissements supplémentaires, et la prise de mesures correctives ;
- L'évaluation avec le Commissaire et le Comité d'audit des processus à risque dans l'établissement des états financiers et leur correction ;
- La surveillance permanente des activités, des résultats d'exploitation et des risques financiers de la société (en ce compris la position financière de la société, les risques de taux de change), y compris au sein des différentes filiales du groupe ;
- Le suivi des prix des composants et des relations avec les fournisseurs ;
- La maîtrise des systèmes d'information ;
- La surveillance des règles de prévention des abus de marché, le respect de ces règles et d'éventuelles violations ;
- La surveillance des règlements et lois, y compris le suivi des litiges et de leurs possibles implications financières ;
- Le processus d'établissement des comptes consolidés est centralisé au niveau de la fonction financière du groupe. L'ensemble des informations nécessaires à ce processus provient de logiciels largement utilisés sur le marché. Des procédures de contrôles sont également mises en place afin d'assurer que celui-ci est maîtrisé en profondeur.

### **Audit externe**

Depuis l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2016, l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire a une durée de trois ans. Il a été renouvelé pour trois ans en mai 2019.

En 2020, l'ensemble des émoluments relatifs au Commissaire de la maison-mère, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU et à son réseau, s'élevait à 106.743 euros pour l'ensemble de leurs prestations dans le cadre du mandat de Commissaire, y compris les examens spécifiques suite à l'acquisition d'Axon en 2020.

## ACTIONNARIAT (AU 31 DECEMBRE 2020)

État de l'actionnariat, tel qu'il résulte des dernières déclarations de transparence reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2020 :

Actionnaire	Nombre d'actions	% statutaire de base <sup>(1)</sup>	% statutaire dilué <sup>(2)</sup>
Michel Counson	835,906	5,8 %	5,7 %
Actions propres EVS	928,207	6,5 %	6,4 %
Degroof Petercam Asset Management	707,679	4,9 %	4,8 %
Schroders Plc	430,456	3,0 %	2,9 %
Norges Bank	423,428	3,0 %	2,9 %
Belfius Insurance	351,012	2,4 %	2,4 %
Ennismore Fund Management	435,497	3,0 %	3,0 %
Non déclarés	10,214,839	71,3 %	69,7 %
<b>Total</b>	<b>14,327,024</b>	<b>100,0 %</b>	
<b>Total hors actions propres</b>	<b>13.398.817</b>		
Warrants en circulation au 31 décembre	325,832		2,2 %
Total dilué	14,652,856		100,0 %
Total dilué hors actions propres	13,724,649		

<sup>(1)</sup> En % du nombre d'actions souscrites, y compris actions propres.

<sup>(2)</sup> En % du nombre d'actions souscrites, compte tenu des warrants en circulation, y compris actions propres.

Depuis le 26 décembre 2018, le capital d'EVS est représenté par 14.327.024 actions. Il y a une seule catégorie d'actions disposant des mêmes droits. Plus d'informations sur le capital de la société sont également disponibles à l'annexe 19 des comptes consolidés. Le 31 décembre 2020, EVS détenait 928.207 actions propres. Selon Euroclear et le registre des actionnaires de la société, 1.282.751 actions sont nominatives, dont 811.528 sont détenues par Michel Counson (qui détient également 24.378 actions dématérialisées), 4.224 par EVS, 88.401 par les membres du personnel d'EVS dans le cadre du programme de participation bénéficiaire, et le solde par 13 autres actionnaires particuliers. Les comptes EVS auprès d'Euroclear renseignent 13.044.273 actions dématérialisées.

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent dès que celui-ci franchit le seuil de 3 % (condition imposée par les Statuts de la société) ainsi que pour tout multiple de 5 % (condition imposée par la Loi belge). Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur la base du nombre d'actions en circulation (ex. 14.327.024 actions fin 2020).

## ASSEMBLEES GENERALES

Chaque année, EVS tient son Assemblée générale ordinaire le troisième mardi du mois de mai. En 2020, en raison de la pandémie de Covid-19, l'assemblée s'est tenue le 19 mai par conférence vidéo conformément à l'Arrêté royal n° 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19. Au total, 121 actionnaires étaient présents ou représentés, réunissant 4.377.195 actions, soit 30,6 % du capital d'EVS. Toutes les résolutions ont été acceptées à un taux moyen de votes favorables de 89,5 %.

Pour toute proposition de modification des statuts, la société doit inviter ses actionnaires à une Assemblée générale extraordinaire. Cette assemblée ne peut statuer valablement que si 50 % des actions sont présentes ou représentées (« le quorum »). Si ce n'est pas le cas, une seconde Assemblée générale extraordinaire sera convoquée et pourra statuer, quel que soit le pourcentage d'actions présentes ou représentées. Les décisions seront prises aux majorités déterminées par la loi.

Une Assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 19 mai 2020 mais n'a pas atteint le quorum requis. Une deuxième Assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 8 juin 2020. Au total, 84 actionnaires étaient présents ou représentés, réunissant 4.111.586 actions, soit 28,7 % du capital d'EVS. L'unique résolution portant sur l'émission de droits de souscription a été acceptée à un taux de votes favorables de 77,7 %.

Afin de favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux, mais également de mieux les connaître pour mieux les servir, EVS exige, conformément à l'article 24 de ses statuts, que les procurations pour une participation à ses assemblées générales soient signées par le bénéficiaire effectif économique final. Les procurations signées par un dépositaire ou sous-dépositaire doivent dès lors être accompagnées d'une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire effectif économique final qui lui permet d'exercer ses droits.

## DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'administration examine les résultats de l'exercice écoulé et propose à l'Assemblée générale ordinaire une répartition de ces résultats en fonction de l'intérêt de la société et de ses actionnaires. En tenant compte des restrictions légales en matière de distribution de bénéfices, le Conseil d'administration peut proposer un dividende

qui respectera les besoins de la société en matière d'investissements et d'acquisitions. Depuis son introduction en bourse en 1998, EVS a versé des dividendes chaque année. La société a initié dès 2006 l'octroi d'un dividende intérimaire distribué en novembre.

Pour 2020, étant donné les conditions de marchés exceptionnelles liées à la pandémie de coronavirus, le Conseil d'administration proposera aux actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2021 d'approuver la distribution d'un dividende brut total de 0,50 euro par action.

Le Conseil d'administration propose en outre de distribuer un total d'environ 3.016 parts de la société aux employés dans le cadre de la loi relative aux participations bénéficiaires.

Les dividendes sont payables auprès de l'institution financière suivante :  
BANQUE ING SA (« Single ESES Paying Agent Euroclear »)  
Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique

## **RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

EVS a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 comme code de référence. EVS s'engage à s'y conformer, sous réserve de certains aspects sur lesquels la société communiquera de façon appropriée. Suivant le principe « se conformer ou expliquer » de ce même Code, le conseil d'administration se réserve le droit d'évaluer et d'adapter l'application de ces normes de bonne gouvernance au vu du domaine d'activité d'EVS, de ses capacités et des contraintes y afférentes, comme décrit ci-dessous :

- Concernant les administrateurs exécutifs, le conseil d'administration s'engage à examiner la possibilité de fixer un seuil minimum d'actions que les membres exécutifs doivent détenir ainsi que les répercussions de cette fixation, étant convenu qu'une décision définitive ne sera rendue qu'en 2021 (au plus tôt) après étude menée sur la question.
- S'agissant des administrateurs non exécutifs, le conseil d'administration examinera la possibilité de permettre à l'administrateur non exécutif de recevoir une partie de sa rémunération sous la forme d'actions de la société, ainsi que les répercussions d'une telle option. Ces actions seraient conservées au moins un an après le départ de l'administrateur non exécutif du conseil d'administration et au moins trois ans après leur attribution, étant convenu qu'aucune décision définitive ne sera prise à cet égard jusqu'en 2021 et après une étude de la question.
- Le comité d'audit se réunit deux fois par an, selon les besoins de la société. Tous les trois ans, il examine les règles de fonctionnement, évalue sa propre efficacité et recommande au conseil d'administration d'apporter les adaptations nécessaires. Compte tenu des changements que la société a connus ces dernières années, le comité d'audit actuel remarque que cette mission n'a pas toujours été accomplie par le passé. Il a donc entrepris de définir les critères d'évaluation ainsi que les analyses devant être effectuées à cette fin. La première évaluation qui résultera de ces analyses ne peut être planifiée avant 2021.
- Au moins une fois par mois, le management exécutif est censé remettre au comité d'audit le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société pour permettre au comité d'audit de vérifier que les principaux risques (y compris les risques liés à la fraude et au respect de la législation et des règles en vigueur) sont correctement identifiés, gérés et communiqués. Compte tenu des changements que la société a connus ces dernières années, le comité d'audit actuel remarque que cette mission n'a pas toujours été accomplie par le passé. C'est pourquoi il a demandé que la mission fasse l'objet d'une procédure préliminaire visant à confirmer ses compétences et ses responsabilités via le Projet relatif au programme de gestion des risques. Par conséquent, l'actuel comité d'audit ne sera pas en mesure de réactiver et de mettre en œuvre entièrement cette mission avant 2021.
- En principe, le Directeur de la fiscalité, comptabilité et contrôle de gestion (travaillant sous l'autorité du CFO) exerce les fonctions d'audit interne. Le comité d'audit formule des recommandations concernant la sélection, la nomination, le renouvellement de mandat et la révocation du responsable de l'audit interne et surveillera la réactivité du management par rapport aux conclusions et recommandations qu'il lui adresse. Compte tenu des changements que la société a connus ces dernières années, le comité d'audit actuel remarque que cette mission n'a pas toujours été accomplie par le passé. C'est pourquoi il a demandé que la mission fasse l'objet d'une procédure préliminaire visant à confirmer ses compétences et ses responsabilités via le Projet relatif au programme de gestion des risques. Par conséquent, l'actuel comité d'audit ne sera pas en mesure de réactiver et de mettre en œuvre entièrement cette mission avant 2021.
- Le comité d'audit doit examiner le programme de travail de l'auditeur interne, eu égard aux rôles complémentaires des fonctions d'audit interne et externe. Il doit recevoir des rapports d'audit interne ou un résumé périodique de ceux-ci. Aucune périodicité à cet égard n'avait été fixée dans le passé. C'est pour cette raison qu'un programme d'audits internes et de présentations auprès du comité a été planifié. Le comité d'audit examine si nécessaire l'efficacité de l'audit interne. Compte tenu des changements que la société a connus ces dernières années, le comité d'audit actuel remarque que cet examen n'a pas toujours été effectué par le passé. Il entreprendra donc de définir les critères d'évaluation ainsi que les

analyses devant être effectuées à cette fin. Le premier examen qui résultera de ces analyses ne peut être planifié avant 2021.

- En principe, le Code de gouvernance d'entreprise recommande que les actions ne puissent pas être attribuées définitivement, et que les options ne puissent pas être exercées moins de trois ans après leur attribution. La société a décidé de s'écarter de cette recommandation dans le cadre de sa politique de rémunération passé puisqu'elle considère que cet avantage favorise la fidélisation et la motivation des membres du management exécutif. Cet écart n'a toutefois pas été appliqué aux warrants octroyés en 2020.



## RISQUES ET INCERTITUDES

Un investissement dans des actions d'EVS Broadcast Equipment (ci-après « EVS ») comporte des risques. Conformément aux prescriptions des directives européennes et à la loi belge (Code belge des sociétés et des associations et Arrêté royal belge du 14 novembre 2007), le lecteur et tout investisseur potentiel doivent examiner attentivement les facteurs de risques suivants et toutes les autres informations figurant dans le présent rapport annuel avant d'acheter nos actions. La réalisation d'un des risques suivants pourrait gravement affecter nos activités, notre situation financière ou notre résultat d'exploitation. Dans cette hypothèse, le cours de nos actions pourrait baisser et l'investisseur pourrait perdre tout ou partie des fonds investis.

Nous distinguons des risques primaires et secondaires.

### RISQUES PRIMAIRES

- Nous sommes confrontés à la concurrence, et si nous ne parvenons pas à l'affronter efficacement, nous pourrions subir une diminution de nos ventes ou une pression sur nos prix, ce qui nuirait à nos futurs résultats d'exploitation.
- La plupart de nos ventes sont réalisées auprès de clients actifs dans le secteur de la diffusion, qui utilisent nos produits pour la production et la transmission de contenu télévisé. Si nous cessons de générer des revenus de ce marché ou si ce marché subit une récession, nos ventes pourraient diminuer.
- Nous dépendons des ventes de nos serveurs vidéo des gammes XT et XS. Si la demande de ces produits sur le marché s'interrompt, nos futurs résultats d'exploitation pourraient en souffrir.
- Nos activités pourraient être affectées si nos sous-traitants ne peuvent nous assurer un approvisionnement approprié de composants pour nos produits.
- Si nous subissons des retards, des pénuries ou des défauts de qualité auprès de nos fournisseurs de composants, nos ventes de produits pourraient en souffrir.
- Notre réussite dans le futur dépend de notre capacité à attirer un personnel de qualité et à retenir les éléments-clés, et notre incapacité à le faire pourrait affecter notre capacité à développer nos activités.
- Le prix de vente moyen de nos produits pourrait diminuer, et avoir une influence négative sur nos résultats d'exploitation.
- Nos utilisateurs finaux exigent une grande fiabilité. Si nous ne pouvons fournir des produits de haute qualité, nos relations avec les utilisateurs finaux pourraient être affectées.
- Si nous ne parvenons pas à concevoir et à commercialiser de nouveaux produits ou à développer les produits existants en temps opportun, ou si nous ne parvenons pas à gérer les transitions de produits, nous pourrions subir une baisse de nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à nous adapter aux changements technologiques et à l'évolution des normes du secteur, nos produits pourraient devenir obsolètes ou moins compétitifs dans le futur.
- Si nos produits ne sont pas interopérables avec d'autres systèmes, des commandes pourraient être retardées ou annulées.
- Nos produits sont extrêmement complexes et pourraient contenir des erreurs de logiciel ou de matériel non encore détectées, ce qui pourrait porter préjudice à notre réputation et à nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à gérer notre croissance efficacement, nos activités pourraient en pâtir.
- La pandémie de coronavirus en 2020 et les résultats des mesures prises pour contenir la propagation du virus en 2021 pourraient avoir un impact sur notre performance financière en 2021 et la valeur de certains actifs et passifs. Par conséquent, nous pourrions devoir enregistrer des réductions de valeur substantielles dans nos comptes en 2021. Sur la base des faits connus aujourd'hui, nous n'avons aucune connaissance d'impacts financiers sur les états financiers de 2020.
- Nous ne pouvons pas exclure que la pandémie actuelle de coronavirus et un reconfinement mondial résultant d'une troisième vague générale (bien que de moins en moins probable) puissent avoir de graves répercussions sur nos revenus et nos flux de trésorerie d'exploitation, compromettant ainsi potentiellement notre hypothèse de continuité d'exploitation. La pandémie de coronavirus pourrait également entraîner l'annulation ou d'importants changements concernant les grands événements de l'été 2021, affectant la capacité d'EVS à honorer l'ensemble du carnet de commandes se rapportant à ces grands événements.

### RISQUES SECONDAIRES

- Il est possible que nous ne puissions pas continuer à maintenir ou à accroître notre rentabilité et que nos taux de croissance récents ne soient pas révélateurs de notre croissance future.
- Nos résultats d'exploitation trimestriels ont déjà fluctué par le passé et pourraient à nouveau fluctuer dans le futur, ce qui pourrait provoquer une baisse du cours de nos actions.

- Nous avons des activités internationales importantes et la majeure partie de nos revenus provient de clients internationaux, ce qui nous expose à des risques considérables, en ce compris des risques liés aux fluctuations des devises.
- Nos futures performances financières dépendent de la croissance des marchés des serveurs vidéo et des solutions numériques. Si ces marchés ne continuent pas à se développer au rythme que nous escomptons, nos résultats d'exploitation en seront gravement affectés.
- Les processus d'investissement de nos clients peuvent être longs et imprévisibles. Il est donc difficile de formuler des prévisions de ventes pour un trimestre particulier.
- Notre utilisation de logiciels libres et d'autres technologies et éléments de propriété intellectuelle de tiers pourrait imposer des limites à notre capacité à commercialiser nos produits.
- Un échec dans la protection de notre propriété intellectuelle pourrait nuire gravement à nos activités.
- Si un tiers allègue que nous enfreignons ses droits de propriété intellectuelle, sans distinction qu'il gagne ou pas en justice, nous pourrions être tenus à une procédure judiciaire coûteuse et longue ou à la souscription de licences onéreuses, ce qui pourrait affecter nos activités.
- Nous sommes soumis à des contrôles gouvernementaux à l'exportation qui pourraient nous imposer une responsabilité ou influencer négativement notre capacité à vendre nos produits sur les marchés internationaux.
- Nous sommes soumis à des prescriptions réglementaires sur le respect de l'environnement et sur la santé et la sécurité qui pourraient alourdir nos coûts d'exploitation ou limiter nos activités.
- Nous pourrions prospérer au travers d'acquisitions d'autres sociétés ou de participations dans celles-ci, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction, entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires ou consommer des ressources qui sont nécessaires à l'exploitation d'autres parties de notre entreprise.
- L'adoption de nouvelles normes comptables ou les futures interprétations de normes comptables existantes pourraient influencer négativement nos résultats d'exploitation.
- Le maintien et l'amélioration de nos contrôles financiers et les exigences liées au statut d'entreprise cotée pourraient restreindre nos ressources et détourner l'attention de la direction.
- Notre entreprise ou l'une de nos filiales pourrait nécessiter des capitaux supplémentaires pour le soutien d'activités commerciales, et il est possible que ces capitaux ne soient pas disponibles, ou pas dans des conditions acceptables.

## DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Serge Van Herck, CEO  
Représentant d'une BV

atteste que, à sa connaissance,

- a) les états financiers annuels, préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union européenne, offrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle de l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises incluses dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

# RAPPORT DE REMUNERATIONS

## LES ADMINISTRATEURS

### Politique de rémunération

Les Administrateurs non exécutifs reçoivent un montant forfaitaire annuel, éventuellement proratisé. Ce montant forfaitaire inclut la participation à six réunions par an. Les Administrateurs non exécutifs perçoivent également, en guise de rémunération pour l'exécution de leur mandat, un montant fixe par séance du Conseil d'administration (au-delà de 6 réunions par an) ou d'un comité spécialisé.

La société et ses filiales ne consentent pas de prêts personnels, de garanties, etc. aux membres du Conseil d'administration ou de l'équipe exécutive. Si des Administrateurs sont chargés de missions et de projets particuliers, ils peuvent percevoir une rémunération appropriée à cet effet, ce qui est notamment le cas des Administrateurs exécutifs.

La politique et l'enveloppe de rémunération des Administrateurs sont approuvées par l'Assemblée générale ordinaire. Lors de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2016, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité l'augmentation de la rémunération du Conseil d'administration, proposée sur la base de comparaisons effectuées avec d'autres sociétés comparables dans le but de professionnaliser davantage la gouvernance de la société.

L'Assemblée générale ordinaire de mai 2020 a approuvé à l'unanimité l'octroi à tous les membres du Conseil d'administration d'une rémunération globale supplémentaire de 15 000 euros par an, pour l'exécution de missions exceptionnelles dans le cadre de leur fonction d'administrateur validées par le Conseil d'administration (comme notamment des entretiens, des réunions de préparation et des réunions internes autres que les réunions du Conseil d'administration ou d'un comité (audit, rémunérations ou stratégique)). Le Conseil d'administration répartira ce montant entre ses membres suivant le nombre et l'importance des missions exceptionnelles qu'ils auront effectuées.

### Rémunération en 2020

Depuis l'Assemblée générale ordinaire de mai 2016 (avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016), la rémunération est fixée comme suit :

- Rémunération du mandat d'administrateur pour un forfait annuel de 20 000 euros (resp. 40 000 euros pour le Président du Conseil d'administration), couvrant un total de six réunions par an.
- Au-delà de six réunions pour une année complète de présence, un montant variable de 1 500 euros par présence à un Conseil d'administration pour chaque Administrateur non exécutif.
- Rémunération fixe de 2 000 euros par an pour le Président d'un Comité.
- Montant variable de 1 000 euros par présence à un Comité (audit, rémunérations ou stratégique) pour chaque membre administrateur non exécutif.
- Un montant fixe de 500 euros par entretien mené pendant l'année dans le cadre de la recherche du Président du Conseil d'administration.
- Les montants forfaitaires ou montants fixes sont ajustés pro rata temporis en fonction de la date de nomination/démission en cours d'année.

Aucune indemnité de départ n'est prévue pour les administrateurs non exécutifs au terme de leur mandat. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas d'actions, de warrants ou de stock-options.

Pour l'exercice de leur fonction en 2020, les administrateurs ont perçu les rémunérations suivantes :

		Rémunération fixe		Rémunération liée aux présences aux réunions		Autres	TOTAL 2020
		Conseil d'administration	Comités spéciaux	Conseil d'administration	Comités spéciaux		
<b>Non exécutifs</b>							
Innoconsult bvba, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	20,000		4.500	11.000	1.000	36,500
7 Capital sprl, représentée par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	20,000	-	4.500	4.000	500	29,000
MMBu, représentée par Patricia LANGRAND	Administrateur indépendant	20,000	-	3,000		500	23,500
Acompany You, représentée par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	20.000	2.000	4,500	7.000	1,000	34,500
Philippe MERCELIS	Administrateur indépendant	27,650	2.000	4,500	10.000	500	44,650

The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan Deschuyfeleer	Administrateur indépendant	24,699	5,000			29,699
<b>Exécutifs</b>						
Michel COUNSON	Administrateur délégué	20,000	-	-	-	20,000
<b>TOTAL</b>						<b>217,849</b>

Au 31 décembre 2020, en fonction des déclarations de transparence reçues et des modifications inscrites au registre des actionnaires, les membres du Conseil d'administration détenaient directement ou indirectement 835 906 actions sur un total de 14 327 024, soit 5,8 % du capital souscrit.

### Information comparative sur l'évolution des rémunérations et de la performance de la société

Le tableau repris ci-dessous montre l'évolution des rémunérations des cinq dernières années

<b>En €</b>	<b><u>2016</u></b>	<b><u>2017</u></b>	<b><u>2018</u></b>	<b><u>2019</u></b>	<b><u>2020</u></b>
<b><u>Evolution des Rémunérations</u></b>					
Rémunération moyenne des employés	77.867	72.122	74.778	81.572	72.095
<b><u>Performance d'EVS</u></b>					
EBIT (€ million)	46,2	34,9	28,1	23,0	5,7
ROCE	50,3%	36,3%	54,7%	27,3%	8,1%
Free cash-flow (€ million)	60,8	25,5	32,0	21,2	9,5

Comme défini par la loi du 28 avril 2020, le Groupe publiera à l'avenir le ratio entre le membre de la direction le mieux payé (CEO) et l'employé le moins bien payé en Belgique.

Pour 2020, ce ratio est de 9x.

L'employé le moins bien payé est défini comme un employé à temps plein en Belgique qui a travaillé pendant une année complète et qui détient le salaire de base le plus bas à la fin de l'année, la rémunération totale réelle reçue par cet employé est prise en compte dans le calcul du ratio.

La publication de ce ratio est une nouvelle pratique requise par la loi et, en tant que telle, elle sera évaluée à l'avenir en fonction de l'évolution du ratio.

### LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXECUTIF

#### **Politique de rémunération**

« *Nous préférons l'équité à l'égalité* ». Chez EVS, notre objectif n'est pas d'offrir une rémunération égale, mais une rémunération juste. Nous souhaitons rester innovants et à l'écoute des membres de notre équipe tout en respectant notre stratégie d'employeur attentif. Nous voulons prendre soin des membres de notre équipe, comme nous souhaiterions qu'ils prennent soin de nos clients.

Chez EVS, les analyses comparatives avec le marché sont basées sur la valeur médiane du marché et non la moyenne. Les références utilisées sont choisies selon le secteur, la taille des sociétés et la localisation.

Nous tenons à nous assurer que notre stratégie de rémunération favorise l'engagement de nos équipes à l'égard de la stratégie à long terme d'EVS.

La politique de rémunération vise à attirer, conserver et motiver des collaborateurs compétents et professionnels. C'est pourquoi le montant de la rémunération est déterminé en fonction des tâches et des responsabilités. Le Comité des rémunérations évalue chaque année la rémunération totale et organise des réunions supplémentaires en cas de besoin. Le niveau de rémunération fait également l'objet d'analyses de comparabilité avec des références externes, soit via des études soit via des conseils externes.

Ces critères sont évalués et, le cas échéant, adaptés annuellement par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations.

Les performances de la société sont principalement basées sur le chiffre d'affaires et les résultats opérationnels financiers de l'exercice écoulé. Ces critères sont évalués et, le cas échéant, adaptés annuellement par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations.

La performance de tous les membres de l'équipe, y compris le CEO et l'équipe exécutive, repose sur un système d'évaluation clairement établi, qui se fonde sur l'atteinte d'objectifs spécifiques quantifiables et sur la réalisation des résultats attendus de la société. Tous les objectifs sont conformes à la stratégie, aux valeurs fondamentales et aux directives du groupe. Les objectifs individuels sont définis annuellement au début de l'exercice. Aucun droit formel de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées au bénéfice de la société n'est prévu. La période d'évaluation correspond à l'exercice écoulé et le montant de la rémunération variable est fixé au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

#### *Rémunération du CEO*

Le CEO reçoit, à titre de rémunération pour ses services :

- une rémunération fixe,
- une rémunération variable en fonction de critères annuels, comme approuvé lors de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2020, à savoir la réalisation d'objectifs financiers prédéfinis et objectivement quantifiables sur une période de douze (12) mois.

Le CEO ne reçoit aucun acompte sur la rémunération variable.

#### *Rémunération des membres du management exécutif*

Pour les autres membres du management exécutif, une rémunération variable est accordée en fonction de critères annuels, comme approuvé lors de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2020, à savoir la réalisation d'objectifs financiers, de performance et - dans le cas du CCO - de vente prédéfinis et objectivement quantifiables sur une période de douze (12) mois. Pour les prochaines années, la politique de rémunération sera cohérente avec celle suivie jusqu'à présent.

Les membres du management exécutif ne reçoivent aucun acompte sur la rémunération variable.

Afin d'aligner les intérêts des membres du management exécutif sur ceux de la société et de ses actionnaires, une partie de la rémunération est liée aux résultats de la société et une autre partie aux performances.

La contribution apportée par les membres du management exécutif au développement des activités et aux résultats du groupe représente une part substantielle de la politique de rémunération.

#### *Autres éléments de la rémunération*

La rémunération variable des autres membres de l'équipe est une rémunération financière liée aux performances individuelles et à d'autres indicateurs de performance (prises de commande, EBIT, etc.). Il s'agit d'un outil incitatif servant à encourager les membres de l'équipe à réaliser de bons résultats et utilisé dans le cadre de fonctions spécifiques ou pour des fonctions impliquant des responsabilités de gestion.

#### *Indemnités de départ*

Si l'indemnité de départ dépasse douze mois de rémunération fixe et variable (ou dix-huit mois sur décision motivée du Comité des rémunérations), son octroi sera soumis à l'Assemblée générale. Pour les membres du management exécutif, il a été convenu que les indemnités de départ n'excéderaient pas douze mois de rémunération. En cas de départ, l'indemnité sera déterminée conformément aux dispositions contractuelles applicables.

#### *Autres éléments de la rémunération*

Depuis une dizaine d'années, des warrants sont régulièrement octroyés à certains membres de l'équipe d'EVS. Un processus rigoureux supervisé par le Comité des rémunérations en gère l'octroi, favorise la fidélisation, et garantit l'équilibre et une répartition équitable.

Les warrants sont un type de rémunération à base d'actions que des entreprises octroient à certains membres de leur équipe et membres exécutifs.

Ces warrants donnent au membre de l'équipe le droit, et non l'obligation, d'acheter les actions de la société à un prix spécifique pendant une période de temps définie.

Les objectifs sont clairs : harmoniser les intérêts des membres de l'équipe et des actionnaires ; investir dans l'avenir d'EVS et aligner nos atouts ; remercier le membre de l'équipe pour la façon dont il incarne les valeurs d'EVS ; accroître sa motivation et favoriser la création de valeur pour EVS ; encourager le membre de l'équipe à contribuer au succès de la société ; mettre en avant la collaboration pour atteindre les objectifs de notre société ; donner aux membres de l'équipe les moyens de soutenir le changement culturel ; attirer et retenir les talents

Les warrants sont octroyés conformément aux modalités prévues par la loi du 26 mars 1999 relative au Plan d'Action belge pour l'emploi 1998. Les warrants sont dits « sui generis », car leur exercice peut donner lieu à la

souscription d'actions nouvelle en cas d'augmentation de capital, sauf si le Conseil d'administration décide d'allouer les actions qui ont été rachetées par la société, ce qui est le plus souvent le cas.

## Rémunérations perçues en 2020

### CEO

InnoVision BV, représentée par Serge Van Herck, CEO, a perçu à titre de rémunération un montant total de 350.058 euros. Le CEO a également reçu un bonus exceptionnel de 44.125 euros pour l'année 2020, ce qui représente 25 % des bénéfices par rapport aux objectifs de la prime incitative à court terme du CEO.

### Autres membres du management exécutif

En 2020, les autres membres du management exécutif ont été :

- InnoVision BV, représentée par Serge VAN HERCK, CEO
- Sbasyva, Srl, représentée par Yvan ABSIL, CFO
- Seremia Srl, représentée par Axel BLANCKAERT, CTO
- Ikaro Srl, représentée par Nicolas BOURDON, CMO
- RCG Srl, représentée par Quentin GRUTMAN, CCO
- M2C Srl, représentée par Pierre MATELART, Directeur des ressources humaines

Les autres membres du management exécutif ont reçu pour l'exercice 2020, une rémunération fixe globale de 1.408.615 euros (coût total société), incluant une contribution pour pension de 13.529 euros (pour plus de détails sur le plan, voir l'annexe 6.3.1) et d'autres avantages de 27.907 euros (y compris l'assurance médicale et les voitures de société), ainsi qu'une rémunération variable globale de 124.480 euros (coût total société) représentant moins de 50 % du bénéfice global par rapport aux objectifs.

Les warrants accordés au CEO et aux autres membres du management exécutif sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations. En 2020, le CEO a reçu 24.500 warrants.

Les autres membres du management exécutif ont reçu conjointement 38.250 warrants.

## PROCEDURES DE CONFLITS D'INTERETS

L'année 2020 a été marquée par un conflit d'intérêts selon la procédure prévue à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations :

- Lors de la réunion du conseil d'administration du 27 mai 2020, Philippe Mercelis a annoncé avoir un conflit d'intérêt potentiel concernant le financement d'une acquisition dans la mesure où son employeur était l'une des options envisagées à cet effet. La procédure prévue à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations a été suivie, en conséquence de quoi il n'a assisté ni à la délibération, ni au vote sur ce point.

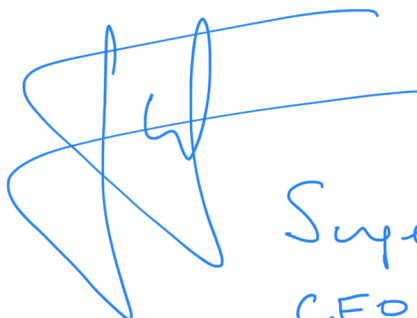
## RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

Ainsi que le prévoit la Loi, le rapport de gestion des comptes consolidés a été établi de manière à être également utilisé en tant que rapport des comptes sociaux. Le rapport de gestion relatif aux états financiers de la maison-mère est donc similaire au rapport de gestion consolidé, sauf pour les notes suivantes :

- Les états financiers de la maison-mère incluent les chiffres pour le siège de Liège (Belgique) : chiffre d'affaires de 68.539 milliers d'euros, soit 77,8 % du chiffre d'affaires consolidé.
- Le bénéfice de l'exercice est de 2.746 milliers d'euros, par rapport à 18.661 milliers d'euros en 2019. Le total du bilan s'élève à 161.460 milliers d'euros.
- En 2020, EVS Broadcast Ltd. (Hong-Kong) a attribué à sa maison-mère EVS des dividendes pour un montant total de 1,3 million d'euros.
- Conformément à l'article 3:6 du Code belge des sociétés, au sein du Comité d'audit, Philippe Mercelis (plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des services financiers), Chantal De Vrieze (diplôme en droit, et de nombreuses années d'expérience dans des fonctions exécutives, notamment au sein des groupes Altran et Econocom), Martin DePrycker (titulaire d'un doctorat en informatique et d'un MBA de l'université d'Anvers) et le président du conseil d'administration également membre du comité d'audit, détiennent des compétences suffisantes en matière de comptabilité et d'audit.
- Depuis 2016, les frais de recherche ne peuvent plus figurer au bilan. Dorénavant, seuls les frais de développement peuvent être portés à l'actif du bilan. Les frais de recherche qui ont été engagés au cours des exercices antérieurs restent soumis au régime précédent. EVS a exposé en 2020 un montant de 17,2 millions d'euros au titre de frais de recherche et de développement, lesquels ont été amortis immédiatement et intégralement conformément aux nouvelles règles d'évaluation en la matière.
- Aucun autre événement n'a affecté les comptes sociaux, qui ne soit déjà repris dans le rapport de gestion consolidé.

### **Le Conseil d'administration**

Liège, le 7 avril 2021



Sjoey Van Herck  
CEO

Représentant une BV

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de EVS Broadcast Equipment SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société EVS Broadcast Equipment SA (« la Société »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 21 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 5 exercices consécutifs.

### Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de EVS Broadcast Equipment SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 161.459.751 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 2.745.716.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

#### Reconnaissance du revenu - contrats complexes

##### Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires de la Société s'élève à € 68.538.646 dont une partie porte sur des contrats à prix fixes qui s'étalent généralement sur plusieurs mois. Vu que la reconnaissance des revenus est réalisée de manière non-automatisée, il existe un risque que le chiffre d'affaires ne soit pas reconnu selon les termes des contrats et que la reconnaissance du chiffre d'affaires soit réalisée dans la mauvaise période.



Ce point est considéré comme point clé de l'audit au vu de l'importance des montants concernés, la diversité des contrats ainsi que le niveau de jugement nécessaire pour les contrats complexes.

#### **Résumé des procédures d'audit mises en œuvre**

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- ▶ Nous avons évalué le processus de reconnaissance du revenu et avons évalué l'efficacité opérationnelle des contrôles internes.
- ▶ Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques en comparant les revenus avec ceux de l'exercice précédent et avec le budget. Les variances ont été discutées avec la direction.
- ▶ Nous avons utilisé des outils d'analyse de données portant sur l'ensemble des écritures comptables afin d'identifier les revenus qui ne passent pas par les comptes de créances commerciales ainsi que les créances commerciales qui sont apurées par un autre poste que les valeurs disponibles. Nous avons également utilisé cet outil pour tester les écritures inhabituelles ou inattendues.
- ▶ Sur base d'un échantillon statistique, nous avons réalisé des tests sur la césure de l'exercice via l'analyse des livraisons et réceptions proches de la clôture.
- ▶ Nous avons analysé les contrats significatifs et complexes. Nous avons discuté et analysé les principes de reconnaissance des revenus adoptés par la Société sur base des dispositions contractuelles.
- ▶ Nous avons contrôlé et discuté les écritures manuelles relatives aux revenus.
- ▶ Nous avons évalué l'adéquation des informations reprises dans les annexes des comptes annuels.

#### **Valorisation de la participation et de la créance détenues dans la société SVS GmbH**

##### **Description du point clé de l'audit**

Au 31 décembre 2020, la valeur comptable de la participation et de la créance envers la société SVS GmbH ont été entièrement réduites de valeur pour respectivement € 2.029.189 et € 2.329.501.

Cette société a été acquise en 2014 et a pour activité principale le développement et la fabrication de mélangeurs vidéo basés principalement sur du software.

Un test de dépréciation durable (« impairment ») a été documenté par la Société, sur la base d'un business plan sur 5 années tenant compte d'une des ventes et des coûts attendus, l'ensemble des flux de trésorerie futurs étant actualisés.

En raison de l'incertitude inhérente aux prévisions reprises dans le plan à 5 ans et des hypothèses utilisées (taux d'actualisation et taux de croissance), le niveau de jugement de la direction et l'importance des montants concernés, ce point d'audit est considéré comme un point clé de notre audit.

#### **Résumé des procédures d'audit mises en œuvre**

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- ▶ Nous avons comparé la valeur comptable de la participation avec les fonds propres de SVS GmbH.
- ▶ Nous avons discuté la performance de SVS GmbH et ses perspectives futures telles que reprises dans le plan à 5 ans avec la direction.
- ▶ Nous avons pris connaissance des procès-verbaux du Conseil d'Administration afin de confirmer les informations reçues de la direction.
- ▶ Nous avons analysé les prévisions des flux de trésorerie futurs dans le plan à 5 ans préparées par la direction tenant notamment compte de l'analyse des données historiques.
- ▶ Avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation d'entreprises, nous avons évalué les hypothèses et les méthodes utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable de la participation et de la créance SVS GmbH.
- ▶ Nous avons comparé la valeur recouvrable de la participation et de la créance SVS GmbH avec leurs valeurs comptables respectives et avons conclu sur le caractère adéquat de la réduction de valeur appliquée.
- ▶ Nous avons évalué l'adéquation des informations reprises dans les annexes des comptes annuels.

## **Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## **Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la

Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes

Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Responsabilités de l'organe de gestion**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, de la déclaration non financière annexée à celui-ci, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et associations et des statuts de la Société.

### **Responsabilités du Commissaire**

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, la déclaration non financière annexée à celui-ci, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion**

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux

articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:6, § 4 du Code des sociétés et associations est reprise partiellement dans le rapport de gestion sur les Comptes Annuels. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société ne s'est pas basée sur un cadre de référence international. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance concernant les éléments individuels inclus dans ces informations non financières.

### **Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

### **Autres mentions**

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.
- ▶ Nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la Société de la décision prise en conflit d'intérêt telles que décrites dans le procès-verbal de l'organe d'administration dans le cadre de la conclusion d'un emprunt. La procédure prévue à l'article 7:96 du Code des Sociétés et des associations a été respectée.

- ▶ Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Liège, le 16 avril 2021

EY Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représentée par



Marie-Laure Moreau \*

Partner

\* Agissant au nom d'une SRL

21MLM0119

N°	BE 0452.080.178	C-cap 10
----	-----------------	----------

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

209

### ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	281,2	253,9	27,3
Temps partiel	1002	60,2	39,5	20,7
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	328,5	285,6	42,9
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	461.269	418.529	42.740
Temps partiel	1012	75.684	52.151	23.533
Total	1013	536.953	470.681	66.272
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	21.170.896,63	19.457.334,16	1.713.562,47
Temps partiel	1022	3.729.834,29	2.667.242,08	1.062.592,21
Total	1023	24.900.730,92	22.124.576,24	2.776.154,68
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	335,2	291,7	43,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	548.264	482.212	66.052
Frais de personnel	1023	28.325.960,4	24.913.407,53	3.412.552,87
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

N°	BE 0452.080.178	C-cap 10
----	-----------------	----------

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)**

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	294	47	331
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	294	47	331
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	264	29	287,5
de niveau primaire	1200	1		1
de niveau secondaire	1201	26	2	27,7
de niveau supérieur non universitaire	1202	133	13	143,3
de niveau universitaire	1203	104	14	115,5
Femmes	121	30	18	43,5
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	3	2	4,3
de niveau supérieur non universitaire	1212	12	11	20,3
de niveau universitaire	1213	15	5	18,9
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	294	47	331
Ouvriers	132			
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150		2
Nombre d'heures effectivement prestées	151		3.054
Frais pour la société	152		88.347,32

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	29	2	30,3
210	29	2	30,3
211			
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	27	12	35,8
310	27	12	35,8
311			
312			
313			
340			
341			
342	10	5	13,5
343	17	7	22,3
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801	220	5811	36
Nombre d'heures de formation suivies	5802	6.119	5812	1.233
Coût net pour la société	5803	377.748,83	5813	88.920,84
dont coût brut directement lié aux formations	58031	344.602,81	58131	84.761,73
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	33.146,02	58132	4.159,11
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	



## **PROCEDURES DE CONFLITS D'INTERETS**

L'année 2020 a été marquée par un conflit d'intérêts selon la procédure prévue à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations :

- Lors de la réunion du conseil d'administration du 27 mai 2020, Philippe Mercelis a annoncé avoir un conflit d'intérêt potentiel concernant le financement d'une acquisition dans la mesure où son employeur était l'une des options envisagées à cet effet. La procédure prévue à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations a été suivie, en conséquence de quoi il n'a assisté ni à la délibération, ni au vote sur ce point.